



NOTICE ANNUELLE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

LE 12 JUIN 2015

TABLE DES MATIÈRES

ÉNONCÉS PROSPECTIFS	3
1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	4
1.1 Nom, adresse et constitution	4
1.2 Filiales et liens intersociétés	5
2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS.....	5
2.1 Aperçu des activités.....	5
2.2 Description des segments de marchés	6
2.3 Décentralisation des activités	7
2.4 Ressources humaines.....	12
2.5 Questions d'ordre environnemental.....	13
2.6 Facteurs de risque	13
3. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	16
4. DIVIDENDES	21
5. STRUCTURE DU CAPITAL.....	21
6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	22
7. ACTIONS ENTIÈRES ET ACTIONS ASSUJETTIES À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION.....	22
8. ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS.....	23
9. INTÉRÊTS DES EXPERTS	25
10. LE COMITÉ D'AUDIT	26
11. POURSUITES	30
12. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	30
13. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	31
14. CONTRATS IMPORTANTS	31
15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	31
ANNEXE A MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT	A-I

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés figurant dans les rubriques « Description des activités » et « Développement général des activités au cours des trois derniers exercices » de la présente notice annuelle constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés se rapportent à des événements futurs ou au rendement, aux activités et aux occasions futures de la Société. Tout autre énoncé à l'exception des énoncés relatifs à des faits historiques peut constituer un énoncé prospectif. L'emploi de termes comme « prévoir », « continuer », « s'attendre à », « devoir », « projeter » et « croire » ainsi que des formes conditionnelles et futures de ces verbes et d'autres termes et énoncés semblables visent à signaler ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent substantiellement de ceux exprimés par ces énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle sont raisonnables mais elle ne peut être certaine que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. Par conséquent, on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à modifier l'information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf comme il est requis en vertu des lois applicables. Ces énoncés ne sont donnés qu'à la date de la présente notice annuelle. Se reporter à la sous-rubrique « Facteurs de risque » pour des renseignements portant sur les risques inhérents et les incertitudes se rapportant aux attentes futures. Ces facteurs de risques ne devraient pas être considérés comme exhaustifs.

Ces énoncés sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, notamment des hypothèses concernant :

- la stabilité de l'économie à l'échelle mondiale;
- les dernières tendances du secteur et les facteurs touchant la demande dans le secteur de l'aviation;
- la croissance continue de la demande en avions commerciaux (avions de grande taille, avions régionaux et avions d'affaires);
- la stabilité de la demande dans le secteur militaire;
- la dépendance envers les clients de taille;
- la disponibilité des matières premières et la stabilité de leur coût;
- la stabilité du taux de change, surtout le taux du dollar canadien par rapport au dollar américain et à la livre sterling;
- la capacité de la base d'approvisionnement de maintenir le taux de production prévu;
- l'exécution normale des contrats et le lancement soutenu d'initiatives stratégiques, surtout celles qui sont liées à la réduction des coûts;
- les liquidités et l'accès à des ressources en capital et la disponibilité de facilités de crédit;
- les facteurs touchant les clauses restrictives en matière d'emprunts et les fluctuations des taux d'intérêt;
- les risques opérationnels liés au secteur Aérospatiale;
- les facteurs touchant les questions environnementales;
- le renouvellement de conventions collectives;
- la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée;
- les pressions faites sur les dépenses militaires du gouvernement.

1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 Nom, adresse et constitution

Héroux-Devtek inc. (la « Société » ou « Héroux-Devtek ») a initialement été constituée le 17 mars 1942 au moyen de lettres patentes émises en vertu de la partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec) sous le nom de Héroux Machine Parts Limited. Les lettres patentes supplémentaires modifiant notamment les pouvoirs d'emprunt, le nom et le capital-actions de la Société ont été émises le 6 juillet 1943, le 17 août 1947, le 13 mars 1967, le 25 mai 1978 et le 15 décembre 1978. La Société a été continuée en vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par un certificat de continuation daté du 30 septembre 1982. La Société est désormais assujettie à la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) qui est entrée en vigueur le 14 février 2011.

Le 26 juin 1985, la Société a fusionné avec 2320-4894 Québec inc., société de gestion constituée par les deux membres de la haute direction de la Société à cette époque, dans le cadre de la vente par Bombardier Inc. de ses actions dans la Société. En juin 2000, la Société a annoncé qu'elle avait mené à bien son offre publique d'achat visant la totalité des actions de Devtek Corporation (« Devtek »), société ouverte dont les actions étaient cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX »). Devtek était un fabricant bien établi de systèmes, d'ensembles et de composants destinés à l'industrie aérospatiale établi à Toronto. Après l'acquisition de Devtek, des statuts de modification ont été déposés le 8 septembre 2000 afin de remplacer la dénomination de la Société par sa dénomination actuelle à compter du 12 juin 2000.

Le 30 mars 2006, Héroux-Devtek Aérostructure inc., filiale en propriété exclusive détenue indirectement par la Société, a été liquidée par absorption dans la Société, et l'ensemble de ses éléments d'actif, y compris les trois usines dont elle avait la propriété, a été transféré à la Société. Les activités qu'exerçaient antérieurement Héroux-Devtek Aérostructure inc. à Dorval, Les Industries C.A.T. inc. à Montréal et Magtron Precision (« Magtron ») à Toronto, ont alors été opérées par la ligne de produits Aérostructure de la Société. Tel qu'il est expliqué ci-après, Les Industries C.A.T. inc. a été fermée en 2010, ses activités ont été incorporées à celles d'autres usines de trains d'atterrissage et l'usine de Dorval a été vendue, dans le cadre du désinvestissement des divisions Aérostructure et Industriels, à PCC en août 2012 (voir ci-après).

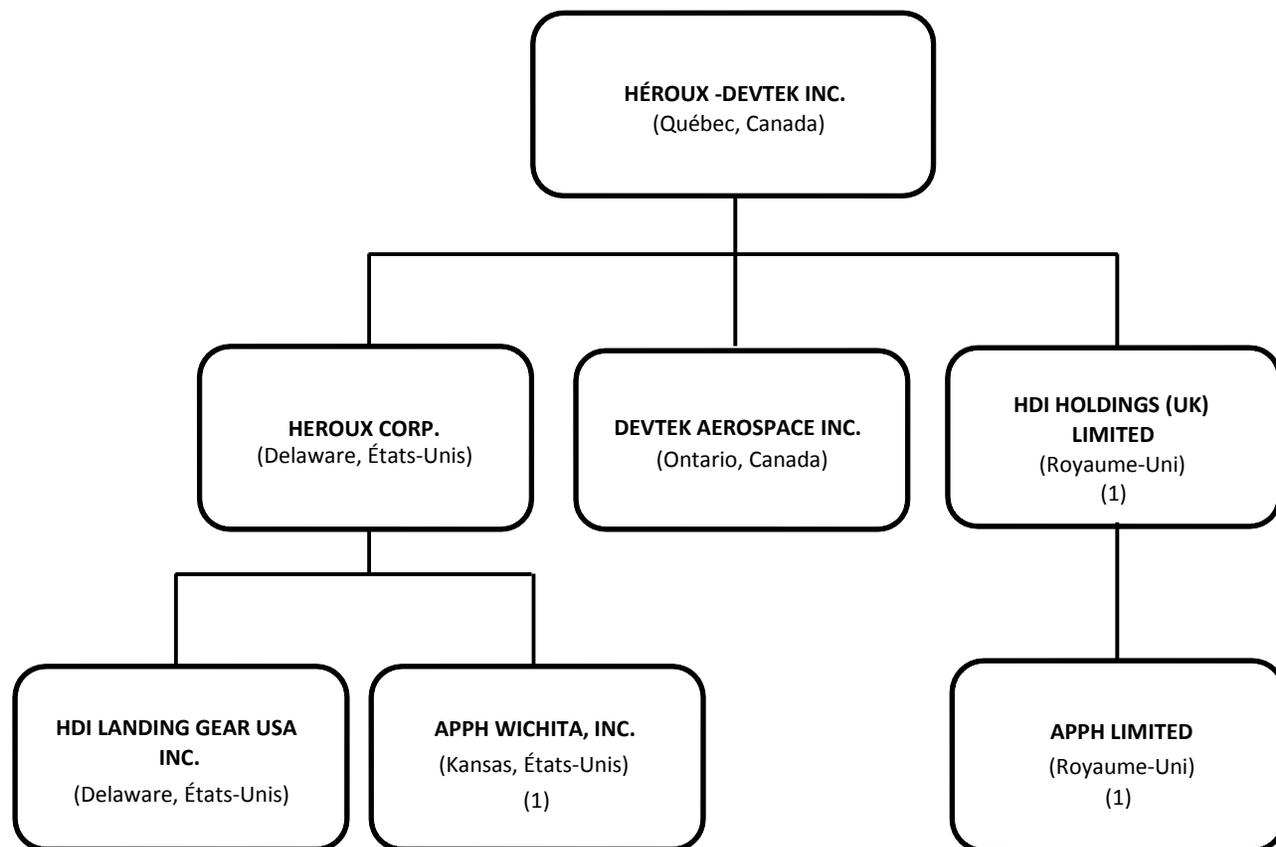
Le 16 juillet 2012, la Société a signé une entente définitive en vue de la vente de la quasi-totalité de ses activités relatives à ses lignes de produits Aérostructure et Industriels à Precision Castparts Corporation (« PCC »), société ouverte dont les actions sont cotées au New York Stock Exchange (l'« opération de vente »). L'opération de vente a été finalisée le 31 août 2012. Antérieurement à l'opération de vente, la ligne de produits Aérostructure faisait partie du secteur de l'aérospatiale de la Société, tandis que la ligne de produits Industriels constituait le secteur Industriels. Se reporter à la sous-rubrique « Exercice clos le 31 mars 2013 (exercice 2013) » ci-après.

Le 3 février 2014, la Société a fait l'acquisition de la totalité du capital-actions d'APPH Limited, basée au Royaume-Uni, et d'APPH Wichita, Inc., basée aux États-Unis (collectivement « APPH »), filiales de BBA Aviation Plc. APPH est un fournisseur intégré de trains d'atterrissage et de systèmes hydrauliques et d'assemblages destinés aux fabricants d'équipement d'origine (« OEM ») et aux marchés des pièces de rechange. APPH Limited est basée à Runcorn, à Nottingham et à Bolton, au Royaume-Uni et APPH Wichita, Inc. est basée à Wichita, au Kansas.

Le bureau principal et siège social de la Société est situé au 1111, rue Saint-Charles Ouest, Tour Est, bureau 658, Longueuil (Québec) J4K 5G4. L'exercice de la Société se termine le 31 mars. À moins d'indication contraire, les termes « Société » et « Héroux-Devtek » employés ci-après font référence à Héroux-Devtek inc. et à ses filiales.

1.2 Filiales et liens intersociétés

L'organigramme suivant présente la structure simplifiée de la Société et de ses filiales, qui sont toutes détenues en propriété exclusive, directement ou indirectement, de même que leur territoire de constitution respectif.



(1) HDI Holdings (UK) Limited a été constituée le 28 janvier 2014 compte tenu de l'acquisition d'APPH Limited et d'APPH Wichita, Inc., réalisée le 3 février 2014.

2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

2.1 Aperçu des activités

Héroux-Devtek se spécialise dans la conception, la mise au point, la fabrication ainsi que la réparation et l'entretien de systèmes et de composants de trains d'atterrissage et de systèmes hydrauliques destinés au marché de l'aérospatiale.

La Société est l'une des plus importantes entreprises de trains d'atterrissage à l'échelle mondiale et offre aux secteurs commercial et militaire du marché de l'aérospatiale de nouveaux systèmes et composants de trains d'atterrissage et de systèmes hydrauliques de même que des produits et services sur le marché secondaire (y compris des pièces de rechange et des services d'entretien et de réparation). La Société est présente sur les marchés européens et nord-américains. Dans le secteur commercial, la Société est présente sur les marchés des gros porteurs commerciaux, des jets d'affaires, des avions régionaux et des hélicoptères. Dans le secteur militaire, la Société fournit des systèmes, des pièces et des services destinés aux avions militaires principalement aux États-Unis et en Europe. Par conséquent, une part importante des ventes de la Société est réalisée auprès d'un nombre limité de clients situés en Europe, aux États-Unis et au Canada.

La Société exploite également une usine à Toronto (Magtron) qui fabrique des boîtiers électroniques, des échangeurs thermiques et des caissons pour les radars de bord, les systèmes électro-optiques et les commandes d'aéronefs. Cette usine offre des compétences technologiques en matière de brasage sous vide et de brasage par immersion pour l'assemblage des métaux et est devenue la première installation de brasage sous vide de l'aluminium au Canada à obtenir l'accréditation Nadcap. Elle exploite également une usine à Bolton, au Royaume-Uni, qui fabrique des produits de filtres à fluides.

2.2 Description des segments de marchés

Segment de l'Aérospatiale

Le segment de l'Aérospatiale est divisé en deux marchés principaux. Le premier est celui des fabricants d'OEM d'envergure mondiale en aérospatiale, pour lequel la Société fabrique des composants d'assemblages de trains d'atterrissage. Le deuxième est celui du marché secondaire de l'industrie aérospatiale, auquel la Société fournit des composants de trains d'atterrissage de remplacement ainsi que des services de réparation et d'entretien de systèmes hydrauliques et de trains d'atterrissage.

Marché des OEM

L'une des caractéristiques principales de l'industrie aérospatiale est l'utilisation de technologies en rapide évolution pour le développement, la conception et la fabrication de systèmes qui respectent les exigences de rendement spécifiques des utilisateurs finaux.

Les sociétés qui exercent des activités dans ce marché sont généralement regroupées en quatre niveaux. Le premier niveau est composé des OEM, soit principalement les avionneurs. Le deuxième niveau est composé des fournisseurs de systèmes qui possèdent les compétences techniques requises pour concevoir des systèmes complets pour les OEM ainsi que les ressources de gestion et la capacité financière requises pour les produire. Les participants des troisième et quatrième niveaux sont les sous-traitants des participants du premier et deuxième niveaux. Bien que les participants du deuxième niveau doivent avoir des compétences semblables à celles des participants du premier niveau mais à une échelle adaptée à des sous-systèmes (comme des systèmes complets d'actionnement et de verrouillage de trains d'atterrissage pour les avions), les participants du troisième niveau n'ont pas à concevoir les pièces d'un système et fabriquent plutôt des ensembles ou des composants qui requièrent des compétences ou des technologies particulières ou qui peuvent demander le développement de nouveaux procédés de fabrication. Les sociétés du quatrième niveau fabriquent des composants moins sophistiqués en utilisant les méthodes de fabrication conventionnelles. La Société est active principalement dans les deuxième et troisième niveaux.

Des normes d'assurance de la qualité strictes sont établies par les gouvernements et les principaux donneurs d'ordres. Ces normes sont imposées par contrat d'un niveau de sous-traitant à l'autre et constituent l'une des principales barrières à l'entrée aux deuxième et troisième niveaux. Une bonne gestion de la qualité est l'une des conditions de rentabilité de ces niveaux.

Les donneurs d'ordres font affaire avec des sous-traitants choisis qui sont spécialistes tant en conception, en fabrication qu'en procédés, afin de pouvoir fabriquer les sous-systèmes et composants cruciaux. Ces sous-traitants sont plus nombreux et de taille plus petite que les donneurs d'ordres et, selon le niveau, sont spécialisés dans la conception de produits ou peuvent utiliser, de façon uniforme, certaines technologies ou certains procédés de fabrication.

Un nouveau modèle d'avion qui aura du succès sera généralement en production pour une période pouvant aller de 15 ans à 20 ans et même plus. Il est inhabituel pour les OEM de mettre fin à leur entente contractuelle avec les sous-traitants au cours de la production d'un nouvel appareil lorsque les sous-traitants en question ont grandement contribué à la première phase du programme. Par conséquent, dans la mesure où ils demeurent compétitifs et qu'ils livrent à temps des produits de qualité, les

sous-traitants comme la Société sont généralement en bonne position pour fournir les composants aux OEM pendant toute la durée du programme de production de l'appareil.

Les principaux avionneurs délaissent de plus en plus la fabrication à l'interne pour concentrer leurs efforts sur la commercialisation, la conception, l'assemblage et le service. Cette tendance a déplacé une partie importante des activités de fabrication vers les entreprises du deuxième niveau qui doivent maintenant se spécialiser dans l'intégration de systèmes complets. Les fabricants de trains d'atterrissage, par exemple, doivent maintenant fournir non seulement des trains d'atterrissage mais aussi tous les systèmes connexes comme les mécanismes de direction et de contrôle, allant des roues, des freins et des pneus à l'habitacle.

Par le passé, les OEM du secteur aérospatial ont été touchés par les cycles économiques et ont, par conséquent, été victimes de fluctuations importantes.

Marché secondaire de l'industrie aérospatiale

Le marché secondaire de l'aviation consiste principalement en la fourniture de pièces de rechange et la réparation et l'entretien d'avions commerciaux et militaires. Comme le marché des États-Unis constitue le plus important marché de l'aviation au monde, les activités de la Société auprès du marché secondaire sont principalement concentrées dans ce marché géographique. Les Américains exploitent aussi la plus grande flotte d'avions militaires du monde.

La flotte américaine d'avions est entretenue par diverses entreprises d'entretien, de réparation et de révision (le « **concept MRO** ») qui incluent des lignes aériennes, des OEM et des entreprises de réparation militaires ou indépendantes comme la Société. Les entreprises d'entretien, de réparation et de révision qui entretiennent la flotte américaine d'avions vont donc de la petite entreprise indépendante de réparation aux grandes lignes aériennes et aux grands OEM.

L'acquisition d'APPH permet une exposition accrue aux activités attrayantes liées aux pièces de rechange des marchés américain et européen.

Les normes et les méthodes d'entretien des avions commerciaux sont réglementées aux États-Unis par la Federal Aviation Administration (« **FAA** »), au Canada, par Transport Canada et en Europe, par la European Aviation Safety Agency (« **EASA** »). La FAA, Transport Canada et l'EASA s'assurent que les appareils volant aux États-Unis, au Canada et en Europe, respectivement, sont en état de navigabilité et qu'ils sont entretenus par des entreprises de réparation agréées et par du personnel compétent ayant l'expérience et les qualifications requises et disposant de l'équipement nécessaire.

2.3 Décentralisation des activités

À la suite de l'opération de vente, la Société exerce des activités uniquement dans le secteur de l'aérospatiale et est constituée essentiellement de la ligne de produits Trains d'atterrissage et des activités de Magtron et de Bolton. Ces activités sont gérées de façon décentralisée, de façon à stimuler l'esprit d'entreprise et l'engagement de tous les membres du personnel.

La Société emploie 1 397 personnes et exploite 14 installations, soit à Longueuil (une usine à Longueuil et un laboratoire d'ingénierie et d'essais à Saint-Hubert) ainsi qu'à Laval, au Québec; à Kitchener, à Cambridge et à Toronto, en Ontario; à Springfield et à Strongsville (dans la grande région de Cleveland), en Ohio; à Wichita, au Kansas; à Everett, à Washington, et à Bolton, à Runcorn (deux usines) et à Nottingham, au Royaume-Uni. La Société a son siège social à Longueuil, au Québec.

Le siège social participe aux décisions importantes portant sur la croissance des affaires, y compris les objectifs stratégiques et les objectifs à long terme pour la Société, les questions de réglementation, l'audit interne et la communication de l'information au public. Le siège social procure aussi de précieux

services de supervision et d'ordre administratif ainsi qu'un encadrement au personnel de direction clé des diverses unités d'exploitation.

La ligne de produits Trains d'atterrissage est divisée en trois groupes d'exploitation (région du centre, région de l'Est et région du Royaume-Uni) dans le cadre d'une stratégie de production à l'échelle mondiale afin de maximiser l'efficacité des activités, et ainsi accroître leur rentabilité et leur compétitivité pour permettre une participation à des programmes de plus haut calibre. Les unités d'exploitation sont regroupées en fonction de la complémentarité ou de la similarité de leur compétence clé avec les objectifs de faciliter la gestion, d'améliorer la coordination, de normaliser les processus et de faciliter le partage des meilleures pratiques. La vente et commercialisation, la conception, l'ingénierie et le soutien technique fournissent des services aux trois groupes d'exploitation.

La spécialisation de chaque installation est la suivante :

St-Hubert	Québec (Canada)	Centre d'excellence pour l'expertise en matière d'ingénierie de conception, de soutien et de savoir-faire techniques, y compris un laboratoire d'essais à la fine pointe de la technologie
Longueuil	Québec (Canada)	Centre d'excellence pour la réparation et l'entretien ainsi que pour la finition et l'assemblage de trains d'atterrissage
Laval	Québec (Canada)	Centre d'excellence pour la fabrication et l'assemblage des actionneurs et la fabrication de composants de trains d'atterrissage de petite à moyenne taille
Wichita	Kansas (États-Unis)	Réparation et entretien ainsi que fabrication de composants et de systèmes hydrauliques
Kitchener	Ontario (Canada)	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de moyenne à grande taille
Cambridge	Ontario (Canada)	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de grande taille
Everett	Washington (États-Unis)	Centre d'excellence pour l'assemblage final de trains d'atterrissage (opérationnel vers la fin de l'année civile 2015)
Springfield	Ohio (États-Unis)	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de moyenne à grande taille
Strongsville (grande région de Cleveland)	Ohio (États-Unis)	Centre d'excellence pour la finition et l'assemblage de trains d'atterrissage
Runcorn (2 usines)	Cheshire (Royaume-Uni)	Centre d'excellence pour la réparation et l'entretien, pour la finition et l'assemblage de trains d'atterrissage, pour le soutien technique ainsi que pour les essais et l'ingénierie de conception
Nottingham	Nottinghamshire (Royaume-Uni)	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage de petite à moyenne taille

Bolton	Westhoughton (Royaume-Uni)	Centre d'excellence pour la conception, la fabrication, l'assemblage et l'essai d'applications de filtration de fluides
Toronto (Magtron)	Ontario (Canada)	Centre d'excellence pour les systèmes électroniques, les échangeurs de chaleur et les cabinets

La Société a également développé une expertise en matière d'ingénierie de conception et un savoir-faire technique grâce à son équipe de plus de 100 employés dédiés aux activités de conception. L'équipe de conception travaille dans le bureau d'études situé à Saint-Hubert et à l'usine de Runcorn, au Royaume-Uni. Cette équipe de conception utilise divers logiciels pour la modélisation, la conception et l'ébauche ainsi que pour l'analyse des éléments finis et l'analyse dynamique. Elle est également soutenue par les installations d'essai qui sont composées, notamment, de tours de largage et d'équipement d'essai en environnement et d'essai de fatigue.

La Société a aussi élaboré une organisation de soutien technique destinée à fournir aux OEM et à leurs exploitants un soutien en service de première qualité, y compris un soutien technique, des pièces de rechange, des publications techniques et des services de réparation à l'échelle mondiale. L'équipe de soutien technique est composée de 11 employés situés dans le bureau d'études de Saint-Hubert et à l'usine de Runcorn, au Royaume-Uni.

L'usine de Magtron est un fournisseur de composants et d'assemblages de précision pour les industries de la défense et de l'aérospatiale. L'utilisation de ses technologies de jointage de métaux lui permet également de fabriquer des boîtiers pour systèmes électroniques, des échangeurs de chaleur et des cabinets pour des systèmes de radar aéroporté, des systèmes électro-optiques et des commandes moteurs des avions. Les ensembles électromécaniques comprennent les diviseurs de puissance utilisés dans les systèmes de radar naval ou encore les interfaces spatiales permettant de manœuvrer et de retirer les charges utiles dans l'espace. Cette usine est située à Toronto, en Ontario, et elle compte 52 employés.

L'usine de Bolton est spécialisée dans la conception et la fabrication de systèmes de filtration pour les applications aérospatiales, y compris les systèmes hydrauliques. Cette usine est située à Westhoughton, au Royaume-Uni et est composée de 17 employés.

Le tableau qui suit contient une description des postes de direction, l'emplacement des usines et d'autres renseignements portant sur la direction de la Société, au 31 mars 2015.

HÉROUX-DEVTEK INC. Complexe Saint-Charles Bureau 658 - Tour Est 1111, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) Canada J4K 5G4 Tél. : 450-679-5450	Direction		
	RÉAL RAYMOND Président du conseil	STÉPHANE ARSENAULT Chef de la direction financière	MICHEL ROBILLARD Vice-président, contrôleur corporatif
	GILLES LABBÉ Président et chef de la direction	MARTIN BRASSARD⁽¹⁾ Vice-président et chef de l'exploitation	GILBERT GUÉRIN Directeur corporatif, Ressources humaines
	RÉAL BÉLANGER Vice-président exécutif, Développement des affaires et projets spéciaux	RÉMY LANGELIER Directeur, Développement des affaires	DOMINIC BOLDDUC Directeur, Fiscalité
	FANNY D'AMBROISE Directrice, Vérification interne et conformité	JEAN-PHILIPPE SANCHE Directeur, Affaires juridiques	
TRAINS D'ATTERRISSAGE			
Dominique Dallaire Vice-président, Région de l'Est (Longueuil, Laval et Wichita) 755, rue Thurber Longueuil (Québec) Canada J4H 3N2 Tél. : 450-679-5454	Jack Curley Vice-président, Région centrale (Kitchener, Cambridge, Springfield, Strongsville et Everett) 15900 Foltz Industrial Parkway Strongsville (Ohio) États-Unis 44149 Tél. : 440-783-5255	Michael Meshay Directeur général, Région du Royaume-Uni (Runcorn, Nottingham et Bolton) 8 Pembroke Court, Manor Park, Runcorn, Cheshire Angleterre Tél : 44 (0) 1928 530530	
Marc-Olivier Gagnon Vice-président, Support technique 4925, Chemin de la Savane St-Hubert (Québec) Canada J3Y 9G1 Tél. : 450-550-2020	Jean Gravel Vice-président, Ventes et programmes 755, rue Thurber Longueuil (Québec) Canada J4H 3N2 Tél : 450-679-5454	Rui Furtado Vice-président, Ingénierie 4925, chemin de la Savane Saint-Hubert (Québec) Canada J4K 5G7 Tél. : 450-550-2020	
	ACTIVITÉS DE MAGTRON	ACTIVITÉS DE BOLTON	
Daniel Normandin Vice-président, assurance qualité et amélioration continue 755, rue Thurber Longueuil (Québec) Canada J4H 3N2 Tél. : 450-679-5454	Michael Secord Directeur d'usine 1480 Birchmount Rd Toronto (Ontario) Canada M1P 2E3 Tél. : 416-757-2366	Mark Harrison Directeur d'usine Unit 1003 Great Bank Road Westhoughton (Lancashire) BL5 3XU Royaume-Uni Tél : 01928 530530	
(1) M. Martin Brassard a été nommé vice-président et chef de l'exploitation de la Société avec prise d'effet le 21 novembre 2014.			

Immeubles

La Société compte 15 usines, dont sept sont situées au Canada, quatre au Royaume-Uni et quatre aux États-Unis. Le tableau qui suit décrit brièvement les caractéristiques de chacune des usines :

Emplacement	Taille	Utilisation	État
Longueuil (Québec) Canada	8 956 pi ²	Siège social, chargé de toutes les décisions financières et des décisions importantes portant sur la croissance des affaires	Locataire
Longueuil (Québec) Canada	191 400 pi ²	Réparation et entretien ainsi que finition et assemblage de trains d'atterrissage	Propriétaire

Emplacement	Taille	Utilisation	État
Saint-Hubert (Québec) Canada	28 000 pi ²	Services d'ingénierie fournissant une expertise en matière technique, y compris un laboratoire d'essais à la fine pointe de la technologie	Propriétaire
Laval (Québec) Canada	45 000 pi ²	Fabrication et assemblage des actionneurs et fabrication de composants de trains d'atterrissage de petite à moyenne taille	Propriétaire
Kitchener (Ontario) Canada	99 000 pi ²	Fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de moyenne et grande taille	Propriétaire
Cambridge (Ontario) Canada ⁽¹⁾	108 000 pi ²	Fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de grande taille	Propriétaire
Toronto (Ontario) Canada (Magtron)	36 000 pi ²	Fabrication de systèmes électroniques, d'échangeurs de chaleur et de cabinets	Locataire
Springfield, Ohio, États-Unis	105 000 pi ²	Fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de moyenne et grande taille	Propriétaire
Strongsville (région du grand Cleveland), Ohio, États-Unis	101 600 pi ²	Finition, sous-assemblages et assemblage de trains d'atterrissage	Propriétaire
Runcorn, Cheshire, Royaume-Uni (2 usines)	90 000 pi ²	Réparation et entretien, finition et assemblage de trains d'atterrissage et ingénierie de conception	Locataire
Nottingham, Nottinghamshire, Royaume-Uni	48 000 pi ²	Fabrication de composants de petite à moyenne taille de trains d'atterrissage	Propriétaire
Bolton, Westhoughton, Royaume-Uni	15 000 pi ²	Conception, fabrication, assemblage de filtres et essai d'applications de filtration de fluides	Locataire
Wichita, Kansas, États-Unis	63 000 pi ²	Réparation et entretien et fabrication de systèmes hydrauliques et de composants	Propriétaire
Everett, Washington, États-Unis	21 400 pi ²	Assemblage final des trains d'atterrissage ⁽²⁾	Locataire

(1) Usine inaugurée le 26 février 2015.

(2) Opérationnel vers la fin de l'année civile 2015.

Concurrence

Les marchés dans lesquels la Société est active sont caractérisés par une forte concurrence à l'égard des prix, des délais de livraison et de la qualité des produits et des services.

La Société se classe troisième à l'échelle internationale sur le marché de la fabrication de trains d'atterrissage de même que sur le marché de la réparation et de l'entretien de trains d'atterrissage et de servomécanismes. Elle est également l'un des principaux fournisseurs indépendants de services de réparation et d'entretien de trains d'atterrissage d'avions militaires. Les principaux concurrents de Héroux-Devtek sont Messier-Dowty, UTC Aerospace Systems (« UTAS »), Fokker et Liebherr.

La direction est d'avis que la Société présente un certain nombre d'avantages par rapport à ses concurrents, comme la souplesse et le caractère économique de sa structure administrative, la qualité reconnue et la renommée de ses produits et services, sa présence internationale (Amérique du Nord et Europe) et sa solide équipe d'ingénierie de conception.

Approche en matière de marketing

La majeure partie des affaires de la Société proviennent des avionneurs ou des fournisseurs de systèmes du deuxième niveau. Un des facteurs clés de réussite consiste à participer au développement d'un nouveau programme dès ses débuts. Sur le marché des trains d'atterrissage, cette participation

commence dès l'étape de la conception, ce qui permet à la Société de participer au développement de nouveaux programmes à titre de partenaire partageant les risques.

La Société peut créer des occasions de vente en maintenant des relations continues avec sa clientèle, en recueillant de l'information commerciale et en assistant à divers salons professionnels et conférences d'exploitants.

Clientèle

La Société offre des produits et des services à un vaste éventail de clients dans les différents marchés dans lesquels elle exerce des activités, principalement les OEM et les fournisseurs de systèmes du deuxième niveau. L'acquisition d'APPH a augmenté considérablement le nombre de nouveaux clients de la Société. Elle compte parmi ses clients commerciaux Airbus Helicopter, Agusta-Westland, BAE Systems, Bell Helicopter Textron, The Boeing Company (« Boeing »), Bombardier Aéronautique, Dassault Aviation, Embraer, Lockheed Martin, Messier-Dowty, Northrop-Grumman, Saab, Sikorsky, The Triumph Group, Cessna/Beechcraft et UTAS. Dans le secteur militaire, la Société compte parmi ses clients l'Armée de l'air américaine, la U.S. Navy, l'Aviation canadienne et des pays membres de l'OTAN.

Principaux clients

Les principaux clients de Héroux-Devtek sont UTAS, Boeing et le département de la Défense des États-Unis. Au cours de l'exercice 2015, environ 39 % des ventes totales de la Société ont été réalisées auprès de ces principaux clients. Les principaux clients sont les clients représentant 10 % ou plus des ventes de la Société. Aucun autre client n'a représenté plus de 10 % des ventes consolidées de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2015 ont été engagés principalement dans le cadre des activités liées aux trains d'atterrissage. Ces frais se rapportent habituellement à des contrats de développement précis et, par conséquent, sont inclus dans les coûts de ces contrats. La Société s'attend à investir environ 5 % de ses ventes totales en recherche et développement dans les années à venir.

2.4 Ressources humaines

Le tableau qui suit indique le nombre total d'employés de la Société aux 31 mars 2015 et 2014.

Ligne de produits / Siège social	Nombre d'employés aux 31 mars	
	2015	2014
Trains d'atterrissage	1 311	1 307
Bolton, Royaume-Uni (filtres)	17	17
Toronto (Magtron)	52	52
Siège social	17	16
Total	1 397	1 392

2.5 Questions d'ordre environnemental

Les activités de la Société sont assujetties aux lois et aux règlements environnementaux relatifs aux risques pour la santé humaine et l'environnement. La Société croit se conformer substantiellement, à l'ensemble des lois et des règlements environnementaux applicables. Certains cas de non-conformité constatés lors de vérifications environnementales ou dans le cadre des activités quotidiennes ont été ou sont en train d'être corrigés à mesure qu'ils se produisent. Ces cas ont été déclarés, au besoin, aux autorités gouvernementales. Dans tous les cas, des mesures correctives ont été étudiées et des solutions sont mises au point. Une politique en matière d'environnement a été mise en place au sein de la Société et un système de gestion de l'environnement a été établi.

Dans le cadre de son système de gestion de l'environnement, la Société a retenu les services de vérificateurs environnementaux externes pour effectuer une vérification de conformité environnementale tous les trois ans dans l'ensemble de ses usines de fabrication. Les dernières vérifications de conformité environnementale ont eu lieu au cours de l'exercice 2015 et au début de l'exercice 2016. Aucun des cas de non-conformité évoqués dans les vérifications de conformité environnementale ne représentait un risque inhabituel pour l'exploitation de la Société. Deux usines de fabrication de la Société sont considérées comme comportant un risque plus élevé, principalement en raison de la nature de leurs activités, qui comprennent divers procédés de dépôts électrolytiques et processus chimiques. La direction de la Société est d'avis qu'elle a pris toutes les mesures appropriées afin de maintenir le risque à un niveau acceptable.

Tel qu'il est susmentionné, la Société est assujettie à plusieurs lois et règlements environnementaux, ce qui pourrait l'obliger dans l'avenir à engager des dépenses en immobilisations en équipement et en installations afin de respecter les exigences de nouvelles lois.

La Société s'engage à faire tous les investissements nécessaires afin de se conformer aux exigences et normes en matière d'environnement.

2.6 Facteurs de risque

La Société exploite ses activités dans des secteurs de marché comportant plusieurs facteurs de risque et d'incertitudes. Les risques décrits ci-dessous pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation et ils ne sont pas les seuls auxquels la Société doit faire face. Pour connaître les autres risques et incertitudes auxquels fait face la Société, veuillez vous reporter à la rubrique « *Risques et incertitudes* » de l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2015 (déposée sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com), laquelle rubrique est intégrée par renvoi à la présente notice annuelle et en fait partie intégrante. Des risques supplémentaires et des incertitudes qui ne sont pas actuellement connus de la Société ou que, à l'heure actuelle, la Société considère comme étant sans importance pourraient également avoir une incidence défavorable sur ses activités.

Risques associés aux activités commerciales

Les activités poursuivies par la Société sont soumises à des risques opérationnels, notamment la concurrence d'autres entreprises, le rendement des fournisseurs clés, les garanties relatives au rendement des produits, particulièrement pour les produits exclusifs et les contrats de vente d'envergure, les risques liés à la réglementation, l'intégration fructueuse des nouvelles acquisitions, la dépendance envers le personnel clé et les systèmes d'information, lesquels représentent tous des facteurs susceptibles d'entraver la capacité de la Société à respecter ses obligations.

Toutefois, à la lumière des risques opérationnels susmentionnés, la Société a instauré des stratégies et mesures de contrôle visant à réduire leur incidence sur son exploitation. Celles-ci comprennent :

- des processus visant à garantir le déroulement approprié des approbations de soumissions, de la planification et de la réalisation de projets, et l'application de normes de qualité à toutes les étapes de la conception d'un nouveau produit, de la fabrication ou des réalisations d'après dessin et des travaux d'assemblage, de réparation et d'entretien. Ceci inclut l'évaluation de la capacité à atteindre les objectifs en matière de ventes (contrats à prix fermes, clauses d'indexation, etc.) et de coût des produits de même qu'à conclure des ententes à long terme avec ses principaux fournisseurs et à instaurer des processus de soumissions concurrentielles;
- des mesures appropriées de gestion des flux de trésorerie en ayant recours aux avances de clients, dans certains cas, et aux opérations de couverture de change.

La Société est exposée aux risques de litiges dans le cours normal de ses activités de la part d'employés, de clients, de fournisseurs, de concurrents, d'actionnaires, d'organismes gouvernementaux ou d'autres parties qui peuvent prendre la forme d'actions privées, de recours collectifs, de procédures administratives, de mesures réglementaires ou d'autres procédures. Il est difficile d'anticiper ou de quantifier l'issue d'un litige. Les demandeurs dans ces types de poursuites ou de réclamations peuvent chercher à obtenir des montants très importants ou indéterminés, et l'ampleur de la perte éventuelle dans le cadre de ces poursuites ou réclamations peut demeurer inconnue pendant de longues périodes de temps. Peu importe le résultat, un litige peut entraîner des coûts importants pour la Société. En outre, un litige pourrait détourner l'attention et les ressources de la direction des activités quotidiennes de la Société.

Risques associés aux contrats

Bien que la Société ait diversifié sa clientèle au cours des dernières années, le volume des affaires que lui procurent certains clients demeure important. Toute détérioration marquée de la situation financière de ces clients ou la perte par la Société de certaines commandes provenant de ces clients pourrait avoir un effet défavorable sur ses résultats. Il existe également des risques particuliers liés à la capacité de la Société d'exécuter et de signer certains contrats à long terme visant la Société et ses filiales, y compris des risques liés à l'expansion de l'actuel réseau d'installations de la Société ainsi qu'à la capacité de la Société de mener à bien les investissements requis dans des équipements à la fine pointe de la technologie pour la fabrication de composants et l'assemblage de systèmes, dans chaque cas en temps opportun et dans le respect des budgets alloués. Se reporter à la rubrique « Poursuites ».

Risques associés aux matières premières

Dans le cadre de ses activités de fabrication et de distribution, la Société se procure diverses matières et divers composants, de même que des services externes. Parmi les principaux articles qu'elle se procure se trouvent des pièces forgées et différents métaux. En ce qui concerne les matières brutes, la Société achète principalement de l'aluminium, de l'acier et du titane. La capacité des fournisseurs de respecter les critères en matière de rendement, de qualité et de délais de livraison est extrêmement importante.

Selon les conditions du marché, les livraisons des forges peuvent être en retard, ce qui peut nuire à la capacité de la Société de livrer à temps les pièces finies. Dans le cadre du processus de planification de la Société, plusieurs mesures ont été prises pour limiter ce risque.

Risques associés aux activités et aux ventes à l'étranger

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, 77 % des ventes de la Société (comparativement à 71 % pour l'exercice précédent) ont été réalisées à l'extérieur du Canada, dont 49 % aux États-Unis (comparativement à 62 % pour l'exercice précédent). La majorité des ventes sont en dollars américains. La direction a utilisé des contrats de change à terme afin de couvrir les risques liés au taux de change américain.

Au 31 mars 2015, la Société était partie à des contrats de change à terme totalisant 119,0 millions de dollars américains à un taux de change moyen pondéré de 1,1297 (dollar canadien par rapport au dollar américain, « \$ CA/\$ US ») (127,4 millions de dollars américains à un taux de change moyen pondéré de 1,0628 \$ CA/\$ US au 31 mars 2014), la majorité de ces contrats échéant au cours des deux prochains exercices.

Les tableaux qui suivent présentent la distribution des ventes tirées des activités poursuivies, par pays d'origine et par pays destinataire, au cours des périodes indiquées.

Origine des ventes :	Exercices clos les 31 mars (%)		
	2015	2014	2013
Canada	60	77	82
États-Unis	17	18	18
Royaume-Uni	23	5	-
Total :	100	100	100

Destination des ventes :	Exercices clos les 31 mars (%)		
	2015	2014	2013
Canada	23	29	31
États-Unis	49	62	64
Royaume-Uni	14	3	-
Autres pays	14	6	5
Total :	100	100	100

Distribution des ventes entre les segments de la Société

Le tableau suivant indique les segments d'activité de la Société pour les périodes indiquées, y compris les activités abandonnées :

	Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)		
	2015	2014	2013
Secteur Aérospatiale			
Ligne de produits de trains d'atterrissage	354 179	263 506	247 451
Autres produits	10 737	8 528	50 528 ⁽¹⁾
Sous-total	364 916	272 034	297 979
Secteur Industriels			
Composantes de turbines à gaz	-	-	5 425 ⁽¹⁾
Autres produits industriels	-	-	11 699 ⁽¹⁾
Sous-total	-	-	17 124
Total	364 916	272 034	315 103

⁽¹⁾ Tient compte des ventes des activités abandonnées à la suite de la cession des lignes de produits Aérostructure et Industriels en août 2012

La Société exerce maintenant ses activités uniquement dans le secteur de l'aérospatiale et est constituée essentiellement de la ligne de produits Trains d'atterrissage et des activités de Magtron et de Bolton.

	Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)		
	2015	2014	2013
Activités poursuivies	364 916	272 034	257 022
Activités abandonnées	-	-	58 081 ⁽¹⁾
Total	364 916	272 034	315 103

⁽¹⁾ Ventes des activités abandonnées à la suite de la cession des lignes de produits Aérostructure et Industriels en août 2012

Pour l'exercice 2015, les ventes liées au secteur militaire provenant des activités poursuivies ont représenté 52 % (55 % pour l'exercice 2014 et 57 % pour l'exercice 2013) des ventes consolidées totales de la Société. L'entretien et la remise à neuf des trains d'atterrissage de la flotte d'avions de l'Armée de l'air américaine représentent désormais une partie moins importante des activités de la Société, principalement en raison de la mise en production de nouveaux trains d'atterrissage conçus par la Société, de l'acquisition d'APPH et de plusieurs nouveaux contrats militaires et commerciaux, notamment le contrat B-777 conclu avec Boeing. Par conséquent, la Société fabrique des systèmes de trains d'atterrissage et des systèmes hydrauliques, des sous-assemblages et des composants connexes pour une large gamme d'aéronefs.

3. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Les événements et les conditions qui suivent ont eu une incidence sur le développement général des activités de la Société au cours des trois derniers exercices.

Chaque sous-rubrique contient des renseignements à l'égard de l'exercice auquel elle fait référence et ne tient pas compte des événements survenus au cours des exercices subséquents.

Exercice clos le 31 mars 2013 (exercice 2013)

Le 16 juillet 2012, la Société a signé une entente définitive en vue de la vente de la quasi-totalité des activités relatives à ses lignes de produits Aérostructure et Industriels à PCC, pour un montant de 297,8 millions de dollars en espèces. Héroux-Devtek a réalisé un produit net en espèces de 234,3 millions de dollars lié à la vente, déduction faite des impôts et des frais de transaction connexes. Les actifs acquis par PCC comprennent les sites de fabrication de la ligne de produits Aérostructure de Héroux-Devtek situés à Dorval (Québec), à Querétaro (Mexique) et à Arlington (Texas), ainsi que le site de fabrication de la ligne de produits Industriels situé à Cincinnati (Ohio). La clôture de l'opération a eu lieu le 31 août 2012. La Société s'est ensuite concentrée sur les occasions de croissance dans son secteur d'activité principal, soit les trains d'atterrissage, et sur ses activités liées à Magtron, tirant parti de sa position de chef de file dans ce secteur.

Le 18 juillet 2012, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu le renouvellement d'un important contrat à long terme avec l'Armée de l'air américaine portant sur l'entretien et la réparation des trains d'atterrissage des appareils C-130, E-3 et KC-135R. Le contrat, d'une durée ferme de quatre ans, s'échelonne jusqu'en août 2016. Selon les prévisions de la Société, la valeur du contrat pourrait atteindre 90 millions de dollars. En vertu des modalités de l'entente, Héroux-Devtek est également responsable de la fabrication et de la livraison des pièces de remplacement pour ces appareils.

Le 24 septembre 2012, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu une licence de Boeing (pour faire l'entretien et les réparations du train d'atterrissage de l'appareil Chinook H-47 dans près d'une douzaine de pays). La licence permet à Héroux-Devtek d'offrir des services de fabrication de pièces de rechange et d'effectuer des services de réparation et d'entretien visant le train d'atterrissage de toutes les versions de l'appareil Chinook. L'entente prévoit aussi des options de renouvellement après la période initiale de cinq ans.

Le 19 novembre 2012, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu un contrat pluriannuel de Boeing pour la fabrication du train d'atterrissage de l'hélicoptère de transport moyen et lourd Chinook H-47. Selon les modalités de l'entente, Héroux-Devtek fabriquera le train d'atterrissage pour l'ensemble des appareils Chinook destinés à l'armée américaine. Les livraisons de trains d'atterrissage ont commencé en mars 2014 et s'échelonneront sur les cinq prochaines années. Les prévisions actuelles à l'égard du programme laissent entrevoir la livraison de 155 appareils à l'armée américaine sur la durée du contrat. Le contrat comprend également des options, que Boeing peut exercer à son appréciation, pour la fabrication du train d'atterrissage d'un maximum de 150 appareils additionnels au cours de cette période. Ce nouveau contrat à long terme est la troisième entente dans le cadre de laquelle Héroux-Devtek participe activement au programme du H-47. La première annonce, en septembre 2009, portait sur la fabrication, l'assemblage, la réalisation d'essais et la livraison du train d'atterrissage des appareils H-47F livrés aux clients à l'extérieur des États-Unis, y compris le modèle que les Forces canadiennes appellent le CH-147. La seconde entente, annoncée en septembre 2012, concernait l'octroi d'une licence permettant à la Société de fabriquer des pièces de rechange et de faire l'entretien et les réparations du train d'atterrissage de toutes les versions du Chinook.

En novembre 2012, la Société a annoncé une distribution spéciale en espèces de 5,00 \$ par action. Cette distribution spéciale faisait suite à la vente, par Héroux-Devtek, de la quasi-totalité de ses activités liées aux lignes de produits Aérostructure et Industriels à PCC à la fin du mois d'août 2012. Le 18 décembre 2012, les actionnaires de la Société ont voté en faveur d'une résolution spéciale visant à réduire le montant du capital-actions émis de la Société de 2,70 \$ par action et, par conséquent, la distribution spéciale en espèces de 5,00 \$ par action se composait d'une réduction et d'un remboursement du capital de 2,70 \$ par action et d'un dividende spécial en espèces de 2,30 \$ par action. La distribution spéciale en espèces a été versée le 19 décembre 2012.

En mars 2013, la Société a annoncé qu'Industrie Canada lui avait accordé une contribution sous forme de prêt remboursable pouvant atteindre 48,9 millions de dollars. Les fonds servent à soutenir les efforts d'ingénierie de Héroux-Devtek en matière de recherche et de développement de nouvelles technologies de systèmes complets de train d'atterrissage. L'investissement s'échelonne sur une période de cinq ans et la contribution sera remboursable progressivement à compter du premier anniversaire de la fin de cette période. L'investissement est effectué dans le cadre du programme d'initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense du gouvernement du Canada, qui vise à soutenir des projets de recherche industrielle stratégique et de développement préconcurrentiel dans les secteurs de l'aérospatiale, de la défense, de l'espace et de la sécurité.

Exercice clos le 31 mars 2014 (exercice 2014)

En septembre 2013, la Société a annoncé que sa filiale en propriété exclusive, HDI Landing Gear USA Inc., avait conclu un protocole d'accord avec Boeing pour la fourniture de systèmes complets de train d'atterrissage pour les Boeing 777 et 777X, sous réserve du lancement du programme 777X. Un contrat à long terme a été signé le 18 décembre 2013. Aux termes du contrat à long terme, HDI Landing Gear USA Inc. livrera des systèmes complets de train d'atterrissage, y compris les trains d'atterrissage principaux et avant ainsi que la contrefiche longitudinale du train avant. Le contrat prévoit aussi la fabrication des pièces de rechange qui seront vendues par Boeing. Les livraisons devraient commencer au début de l'année civile 2017 et pourraient s'échelonner jusqu'en 2028 si une option prévue à cet effet est exercée.

Après avoir avisé la Société, en décembre 2013, de son intention de demander l'arbitrage, UTAS a déposé sa demande d'arbitrage à l'égard de l'interprétation d'un engagement de non-concurrence prévu dans une convention entre Goodrich Corporation, membre du groupe UTAS, et Devtek Aerospace Inc. Le différend vise les activités prévues de la Société portant sur la fabrication de pistons en soutien au contrat à long terme conclu avec Boeing. Le 27 mai 2015, la Société a conclu un protocole de règlement avec UTAS. Se reporter à la sous-rubrique « Fait récent » ci-après.

Le 19 décembre 2013, la Société a annoncé que ses 110 employés syndiqués de l'usine de la ligne de produits Trains d'atterrissage de Laval avaient accepté de prolonger de manière anticipée et pour une durée de quatre ans la convention collective actuelle, qui sera maintenant en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.

En janvier 2014, l'effet conjugué des restrictions frappant le budget de la défense aux États-Unis, du maintien des coupes automatiques imposées par le Congrès (*sequestration*) et de la récente paralysie du gouvernement, ont influencé négativement le budget dont dispose l'Armée de l'air américaine pour ses différents programmes et, après avoir annoncé la mise à pied d'environ 40 employés à son usine de Longueuil en novembre 2013, la Société a annoncé des licenciements permanents additionnels touchant environ 55 employés à son usine de Longueuil. Ces licenciements ont été faits dans le but d'optimiser et de regrouper la capacité de production, tout en améliorant davantage la productivité de l'ensemble de l'entreprise. Les licenciements ont commencé en avril 2014 et se sont produits sur une période de 13 mois, après quoi environ 9 travailleurs sont demeurés sur place. Les activités de la Société à Longueuil comptent maintenant au total environ 360 employés.

Le 3 février 2014, la Société a annoncé l'acquisition d'APPH pour un prix d'achat d'environ 124 millions de dollars américains (déduction faite de la trésorerie acquise d'environ 4 millions de dollars américains). APPH est un fournisseur intégré de trains d'atterrissage et de systèmes hydrauliques et d'assemblages destinés aux OEM et aux marchés des pièces de rechange. APPH Limited (dont le siège social est situé à Runcorn, au Royaume-Uni) et APPH Wichita, Inc. (dont le siège social est situé à Wichita, au Kansas) se spécialisent dans la conception, l'ingénierie, la fabrication et le soutien après-vente de trains d'atterrissage et de systèmes et assemblages hydrauliques destinés aux aéronefs civils et militaires à voilure fixe et tournante. Héroux-Devtek a fait l'acquisition de quatre usines situées au Royaume-Uni et d'une autre à Wichita, au Kansas. Ces usines comptent au total environ 400 employés, dont 40 spécialistes œuvrant au sein du service d'ingénierie de conception. Les principaux programmes de conception auxquels participe APPH comprennent notamment les systèmes de trains d'atterrissage des appareils Hawk, Gripen de SAAB, AW101, C27J Spartan et EC175. L'acquisition d'APPH a comporté plusieurs avantages stratégiques pour la Société, tout en renforçant la position concurrentielle de la Société à l'échelle mondiale et son statut de fournisseur de premier plan de systèmes de trains d'atterrissage pour les aéronefs de moins de 100 000 livres. L'acquisition élargit la présence géographique de la Société sur le marché européen, fait d'elle un fournisseur de contenu important pour plusieurs autres programmes d'envergure, accroît et diversifie davantage sa clientèle et augmente son exposition à l'attrayant marché des pièces de rechange. APPH procure aussi à Héroux-Devtek une proportion accrue de programmes de produits exclusifs par rapport aux activités de fabrication sur devis.

Le 31 mars 2014, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une convention avec un syndicat de prêteurs pour modifier et mettre à jour sa facilité de crédit existante (la « facilité »). Aux termes de la convention, la facilité a été prolongée pour une période additionnelle de trois ans, la nouvelle date d'échéance fixée étant le 16 mars 2019, et le montant autorisé a été porté de 150 millions de dollars à 200 millions de dollars, bien que la facilité puisse également être augmentée de 75 millions de dollars de plus si les prêteurs y consentent. La facilité sera affectée au fonds de roulement, aux dépenses en immobilisations et à d'autres fins générales de Héroux-Devtek, y compris des acquisitions, et est garantie par tous les actifs de la Société en plus d'être assujettie à certaines clauses restrictives et garanties et sûretés d'entreprise accordées par les principales filiales de la Société.

Exercice clos le 31 mars 2015 (exercice 2015)

Le 29 avril 2014, la Société a annoncé que ses 280 employés syndiqués de l'usine de la ligne de produits Trains d'atterrissage de Longueuil, au Québec, avaient voté en faveur d'une convention collective de trois ans qui sera en vigueur jusqu'au 30 avril 2017. La convention collective de trois ans permet aux activités de Héroux-Devtek à Longueuil de se concentrer sur les initiatives de la Société visant à optimiser cette usine comme centre d'excellence pour la réparation et l'entretien, le traitement des surfaces et l'assemblage.

Le 29 mai 2014 et le 5 février 2015, la Société a annoncé un plan exhaustif d'investissement en immobilisations qui lui permettra de mener à bien un important contrat à long terme conclu avec Boeing portant sur la fourniture de systèmes complets de trains d'atterrissage destinés aux avions Boeing 777 et 777X. Ce plan d'investissement prévoit des investissements d'environ 105 millions de dollars liés directement au contrat conclu avec Boeing. Ces investissements comprennent l'expansion du réseau d'installations existant, de même que des investissements dans la machinerie et l'équipement de pointe destinés à la fabrication de composants et à l'assemblage de systèmes. Ces investissements s'ajoutent aux dépenses en immobilisations prévues pour maintenir les installations et équipements existants évaluées à environ 30 millions de dollars pour les exercices financiers 2015 et 2016. Toutes les principales initiatives de ce plan d'investissement progressent selon le calendrier établi, y compris la construction d'une nouvelle usine et l'expansion du réseau d'installations existant, de même que les investissements dans la machinerie et l'équipement destinés à la fabrication de composants et à l'assemblage de systèmes. En date du 31 mars 2015, la Société avait investi environ 69 millions de dollars en lien direct avec le contrat de Boeing et elle prévoit actuellement effectuer des investissements supplémentaires d'environ 36 millions de dollars avant la fin de l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

Selon le plan exhaustif d'investissement en immobilisations, la Société a annoncé l'achèvement de la construction d'une nouvelle usine ultramoderne de 108 000 pieds carrés à Cambridge, en Ontario et l'installation d'équipement automatisé à la fine pointe de la technologie. Cette usine fabriquera principalement des composants de trains d'atterrissage complexes de grande taille. Elle est actuellement en phase de pré-production et devrait être opérationnelle d'ici la fin juin 2015. En outre, la Société a annoncé l'agrandissement de son usine de Strongsville (dans la grande région de Cleveland), en Ohio, en doublant pratiquement sa superficie pour avoisiner les 100 000 pieds carrés. Cet agrandissement procurera aux installations de Strongsville de la capacité supplémentaire de finition de composants et un centre de sous-assemblage très moderne. L'agrandissement de l'immeuble a été achevé en grande partie au cours de l'exercice 2015, tandis que les capacités de finition devraient être en place d'ici la première moitié de l'exercice 2016. Enfin, la Société a également annoncé la location d'une nouvelle installation d'une superficie de 21 000 pieds carrés à Everett, à Washington. Cette usine effectuera l'assemblage final des systèmes de trains d'atterrissage devant être livrés aux installations de Boeing situées à proximité. L'usine devrait entrer en activité vers la fin de l'année civile 2015.

Le 26 juin 2014, la Société a annoncé qu'elle avait conclu sa convention de prise ferme précédemment annoncée aux fins de l'émission, par voie de prise ferme, de 3 158 000 actions de la Société au prix de 11,75 \$ l'action, le produit brut revenant à la Société s'établissant à 37 106 500 \$ (l'« **appel public à l'épargne** »). Le syndicat de preneurs fermes était dirigé conjointement par Financière Banque Nationale Inc. et Valeurs mobilières TD Inc.

En plus de l'appel public à l'épargne, la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « **Caisse** ») et le Fonds de solidarité FTQ ont acheté, respectivement, 570 212 actions et 527 659 actions, par voie de placement privé, selon les mêmes modalités que l'appel public à l'épargne, le produit brut total revenant à la Société s'établissant à 12 899 984 \$.

Le 14 juillet 2014, la Société a annoncé le renouvellement d'un contrat avec Viking Air Limited de Victoria, en Colombie-Britannique, portant sur la fabrication du train d'atterrissage avant de l'avion Twin Otter de la série 400. Le renouvellement prolonge l'entente actuelle jusqu'à la fin de l'année civile 2018

et comprend aussi la production de composants destinés au marché secondaire. Selon les prévisions actuelles concernant ce programme, la valeur totale de cette entente pluriannuelle pourrait atteindre environ 20 millions de dollars.

Le 17 juillet 2014, la Société a annoncé le renouvellement d'un important contrat pluriannuel avec Bell Helicopter portant sur la fabrication de composants et assemblages destinés à différents programmes d'hélicoptères. Conformément aux modalités de l'entente, Héroux-Devtek fabriquera les moyeux de rotor principal et de queue pour le nouveau Bell 505 Jet Ranger X, ainsi que pour les modèles d'hélicoptères 206B et 206L. Héroux-Devtek fabriquera aussi les moyeux de rotor de queue, de même que d'autres composants du système d'entraînement, pour les appareils 212, 407 et 412. Le renouvellement du contrat couvre une période de cinq ans qui s'échelonne de l'année civile 2015 à l'année civile 2019 et porte sur la production de composants pour de nouveaux appareils ainsi que pour le marché secondaire. Selon les prévisions actuelles à l'égard des programmes, la valeur totale de cette entente pluriannuelle pourrait dépasser 46 millions de dollars.

Le 7 août 2014, Héroux-Devtek a annoncé l'obtention d'un contrat pluriannuel portant sur la fabrication de tubes de torsion destinés à l'appareil Boeing 787 Dreamliner. Suivant les modalités de l'entente encadrant ce nouveau mandat pour Héroux-Devtek, les livraisons ont commencé vers le début de l'année civile 2015. La fabrication de ces composants sera effectuée à l'usine de la Société située à Laval, au Québec. La production de l'avion 787 passera d'une cadence actuelle de 10 appareils par mois à 12 appareils en 2016 et à 14 appareils d'ici la fin de la décennie.

En janvier 2015, suivant l'annonce par Bombardier de sa décision de faire une pause dans son programme du Learjet 85 en raison de la faiblesse persistante de la catégorie des avions d'affaires légers, la Société a annoncé qu'elle comptabiliserait une charge hors trésorerie et non récurrente de 7,9 millions de dollars avant impôts, ce qui équivaut à 5,8 millions de dollars ou 0,16 \$ par action diluée après impôts, dans ses résultats financiers pour le troisième trimestre clos le 31 décembre 2014. Cette charge représente la perte de valeur de coûts de développement capitalisés liés au programme de l'avion d'affaires Learjet 85. Héroux-Devtek est le concepteur et le fournisseur du système complet de trains d'atterrissage de l'appareil.

Le 17 février 2015, la Société a annoncé que sa filiale APPH Limited avait conclu une alliance stratégique avec C&L Aviation Group (« C&L ») aux États-Unis visant à bonifier les services mondiaux d'entretien, de réparation et de révision (MRO) ainsi que le soutien offert aux exploitants de toutes les versions de la famille des avions Saab 340. Cette nouvelle alliance met en commun l'expertise de Héroux-Devtek comme concepteur et fabricant de trains d'atterrissage et les connaissances et capacités de C&L comme exploitant et fournisseur de services aéronautiques. Elle permet aussi de bonifier le soutien à l'échelle mondiale du train d'atterrissage déjà offert par Saab en Suède, de même que par REX et ACS sur le marché de l'Australasie, tout en procurant à la Société une plus grande visibilité sur l'attrayant marché des pièces de rechange.

Le 26 février 2015, la Société a inauguré sa nouvelle usine ultramoderne à Cambridge, en Ontario. Cette usine de 108 000 pieds carrés est l'une des composantes clés du plan exhaustif d'investissement en immobilisations annoncé le 29 mai 2014 dont l'objectif premier sera de mener à bien un important contrat à long terme conclu avec Boeing portant sur la fourniture de systèmes complets de trains d'atterrissage destinés aux avions B-777 et B-777X, dont les livraisons devraient commencer au début de l'année civile 2017.

Fait récent

Le 27 mai 2015, suivant la demande d'arbitrage d'UTAS, la Société a conclu un protocole de règlement avec UTAS. Compte tenu de ce règlement, Héroux-Devtek a comptabilisé une charge non récurrente de 11,6 millions de dollars avant impôts, ce qui équivaut à 7,9 millions de dollars, soit 0,22 \$ par action diluée après impôts, dans ses résultats financiers du quatrième trimestre et de l'exercice clos

le 31 mars 2015. Le règlement définitif, annoncé le 29 mai 2015, incluait la conclusion d'une entente relative aux modalités de la prolongation de deux contrats existants conclus avec UTAS portant sur la fourniture de diverses pièces d'aéronefs.

4. DIVIDENDES

La Société a déclaré en novembre 2012, et versé le 19 décembre 2012 aux actionnaires inscrits le 20 novembre 2012, une distribution spéciale en espèces de 5,00 \$ par action ordinaire. Celle-ci se composait d'une réduction et d'un remboursement du capital émis de 2,70 \$ par action ordinaire et d'un dividende spécial en espèces de 2,30 \$ par action ordinaire.

Au cours des trois derniers exercices, la Société n'a versé aucun dividende sur ses actions privilégiées de premier rang et ses actions privilégiées de second rang, et elle n'a pas l'intention d'en verser sur l'un ou l'autre de ses titres dans un avenir prochain.

Sous réserve des droits des porteurs d'actions d'autres catégories ou séries particulières ayant priorité sur les actions ordinaires, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir tous les dividendes déclarés par la Société. Les actions privilégiées de premier rang et les actions privilégiées de second rang auront priorité sur les actions ordinaires, et les actions privilégiées de premier rang auront priorité sur les actions privilégiées de second rang en ce qui a trait au versement de dividendes.

5. STRUCTURE DU CAPITAL

Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé de la Société comporte un nombre illimité d'actions ordinaires, dont 35 949 445 actions étaient en circulation au 31 mars 2015 et un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang (collectivement, les « actions privilégiées »), dont aucune n'était en circulation au 31 mars 2015.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en tout temps, en une ou plusieurs séries, comme peut le déterminer le conseil d'administration de la Société. À leur émission, les actions privilégiées auront priorité de rang sur les actions ordinaires en ce qui a trait au versement des dividendes et au remboursement du capital. Les actions privilégiées de second rang auront un rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang en ce qui a trait au versement de dividendes et au remboursement du capital. Sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), les porteurs des actions privilégiées n'ont pas le droit de recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ni d'y assister ou d'y voter.

Actions ordinaires

Sous réserve des droits, avantages, restrictions et conditions applicables aux actions privilégiées en tant que catégorie, les actions ordinaires confèrent à leur porteurs les droits suivants : (i) un droit de vote par action ordinaire détenue, qui pourra être exercé lors de la tenue d'un vote des actionnaires, (ii) le droit de recevoir tout dividende déclaré par la Société autre que les dividendes déclarés sur les actions privilégiées et (iii) le droit au partage proportionnel du reliquat des actifs de la Société au moment de sa liquidation ou de sa dissolution.

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires sont inscrites aux fins de négociation à la cote de la TSX sous le symbole « HRX ». Le tableau qui suit indique la fourchette des prix à la clôture du marché sur la TSX et le volume sur la TSX des actions négociées sur une base mensuelle pour chacun des mois du dernier exercice clos :

Période	Haut	Bas	Volume (actions ordinaires)
2014			
Avril	11,83	11,30	462 798
Mai	12,35	11,08	242 262
Juin	12,26	10,65	669 093
Juillet	11,44	10,29	520 845
Août	11,75	10,50	410 704
Septembre	11,35	9,80	624 733
Octobre	10,96	9,90	237 376
Novembre	11,94	10,25	328 753
Décembre	11,75	10,81	107 183
2015			
Janvier	11,52	10,75	608 947
Février	11,26	9,99	513 249
Mars	10,39	9,84	211 821

Placements antérieurs

Pour plus de renseignements sur les placements antérieurs au cours de l'exercice 2015 de chacune des catégories de titres non inscrits, prière de se reporter à la rubrique « **Capital émis, régime d'options sur actions et régime d'achat d'actions** » dans l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2015 qui figure sur le site Web de la Société, à l'adresse www.herouxdevtek.com ou sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

7. ACTIONS ENTIÉRCÉES ET ACTIONS ASSUJETTIES À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION

À la connaissance de la Société, aucun des titres de la Société n'est actuellement entiercé.

La convention des actionnaires conclue entre Gilles Labbé, 2635-6246 Québec inc., la Caisse (collectivement, les « **actionnaires** ») et la Société, en date du 29 août 1989, telle qu'elle a été modifiée le 7 décembre 1994 par une convention supplémentaire entre les actionnaires, 2945-0228 Québec inc. (« **2945** »), société détenue en propriété exclusive par Gilles Labbé, et la Société, a été remplacée le 13 novembre 2014 par une nouvelle convention des actionnaires conclue entre 2945 et la Caisse (la « **nouvelle convention des actionnaires** ») et par une convention des droits de l'investisseur conclue entre la Société et la Caisse (la « **convention des droits de l'investisseur** »). En vertu de la convention des droits de l'investisseur, la Caisse bénéficie notamment d'un droit de préemption, du droit de recommander un candidat à l'élection au conseil d'administration de la Société et du droit d'obtenir certains renseignements, sous réserve d'une obligation de confidentialité et de la législation sur les valeurs mobilières applicable.

En vertu de la nouvelle convention des actionnaires, au moment, le cas échéant, où 2945 détiendra moins de 2 600 000 actions ordinaires de la Société, la Caisse bénéficiera d'un droit de priorité pour acquérir des actions ordinaires de la Société que 2945 a l'intention de transférer. La nouvelle convention des actionnaires prévoit également que les parties doivent obtenir le consentement écrit préalable de l'autre

partie afin d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires de la Société à l'égard de certaines questions portant entre autres sur des modifications relatives à la nature des activités de la Société, aux statuts constitutifs ou aux règlements administratifs de la Société ou à la structure de son capital-actions et, dans certains cas, sur la distribution d'actifs par la Société. La nouvelle convention des actionnaires peut être résiliée au moyen d'un consentement écrit des parties ou si une des parties devient insolvable, est déclarée en faillite ou est dissoute, si la participation de la Caisse dans la Société est inférieure à 10 % ou si la participation de 2945 dans la Société est inférieure à 5 %.

TITRES ENTIERS ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION

Catégorie	Nombre de titres entiers ou assujettis à des restrictions contractuelles lors du transfert	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires	2 600 000	7,23 %

8. ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS

Les noms, provinces et pays de résidence des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société, leurs fonctions principales et l'année depuis laquelle les administrateurs siègent au conseil d'administration figurent dans le tableau ci-après.

Administrateurs

Chacun des administrateurs a occupé son poste de façon continue depuis la date où il a été élu ou nommé pour la première fois. Le mandat en cours de chaque administrateur prendra fin immédiatement avant l'élection des administrateurs à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, prévue pour le 7 août 2015.

Nom	Fonctions principales au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 mars 2015
Paule Doré ⁽¹⁾ Québec, Canada	Administratrice de sociétés. De 2006 à 2009, conseillère spéciale du fondateur et présidente exécutive du conseil de Groupe CGI inc. Jusqu'en février 2006, vice-présidente exécutive et chef de la direction corporative de Groupe CGI inc. (fournisseur de services complets en TI et de services de gestion des processus d'affaires).	2010	17 000 ⁽³⁾
Jean-Louis Fontaine ⁽¹⁾ Québec, Canada	Vice-président du conseil et administrateur, Bombardier Inc. (fabricant diversifié de matériel de transport).	1990	48 000 ⁽⁴⁾
Gilles Labbé Québec, Canada	Président et chef de la direction, Héroux-Devtek.	1985	3 592 238 ⁽⁵⁾
Louis Morin ⁽²⁾ Québec, Canada	Depuis juin 2010, président de Busrel Inc., fournisseur nord-américain d'articles promotionnels. Jusqu'au 31 mars 2009, vice-président et chef de la direction des finances de Québecor inc. (Québecor est l'une des plus importantes sociétés médiatiques du Canada).	2008	20 000

Nom	Fonctions principales au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 mars 2015
James J. Morris ⁽²⁾ Washington, É.-U	Administrateur de sociétés et consultant. Jusqu'au 31 décembre 2006, vice-président, Ingénierie et fabrication de Boeing Commercial Airplanes	2013	20 000
Réal Raymond ⁽¹⁾ Québec, Canada	Administrateur de sociétés et président du conseil de Héroux-Devtek et de Métro Inc. Jusqu'en 2007, président et chef de la direction de la Banque Nationale du Canada (société de financement et banque)	2010	17 000
Brian A. Robbins ⁽²⁾ Ontario, Canada	Président et chef de la direction, Exco Technologies Limited (fournisseur de pièces moulées et extrudées pour les marchés industriel et de l'automobile).	2000	40 000 ⁽⁶⁾
Andrew John Stevens ⁽²⁾ Cheltenham, Royaume-Uni	Administrateur de sociétés. Jusqu'en novembre 2011, chef de la direction de COBHAM plc. De septembre 2005 à décembre 2009, chef de l'exploitation de COBHAM plc (fournisseur d'une gamme innovatrice de technologies et de services destinés à la résolution de problèmes complexes sur les marchés commerciaux et les marchés de la défense et de la sécurité).	2014	-

(1) Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise

(2) Membre du comité d'audit

(3) Ces actions sont détenues par Fiducie Paule Doré, fiducie contrôlée par M^{me} Paule Doré.

(4) De ce nombre, 4 000 actions ordinaires sont détenues par Gestion Jean-Louis Fontaine Inc., société contrôlée par M. Jean-Louis Fontaine.

(5) De ce nombre, 3 587 738 actions ordinaires sont détenues par 2945-0228 Québec inc., société contrôlée par M. Gilles Labbé.

(6) Ces actions sont détenues par 555319 Ontario Limited, société dont M. Brian A. Robbins et sa famille ont la propriété exclusive.

Hauts dirigeants

Nom du haut dirigeant	Poste au sein de la Société	Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 mars 2015
Gilles Labbé	Président et chef de la direction, Héroux-Devtek inc.	3 592 238 ⁽¹⁾
Réal Bélanger	Vice-président exécutif, Développement des affaires et projets spéciaux Héroux-Devtek inc.	214 444
Martin Brassard	Vice-président et chef de l'exploitation	133 853
Stéphane Arsenault	Chef de la direction financière	26 087 ⁽²⁾

(1) De ce nombre, 3 587 738 actions ordinaires sont détenues par 2945-0228 Québec inc., société contrôlée par M. Gilles Labbé.

(2) De ce nombre, 1 100 actions ordinaires sont détenues par M^{me} Marisa Alfieri, conjointe de M. Arsenault.

Au 31 mars 2015, les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société, en tant que groupe, avaient la propriété effective, directement ou indirectement, de 4 128 622 actions ordinaires représentant environ 11,5 % des actions ordinaires en circulation de la Société, ou exerçaient un contrôle sur ces actions ordinaires.

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société n'est, en date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des 10 années précédant la présente notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction des finances d'une société qui, pendant que cette personne exerçait cette fonction (i) a fait l'objet d'une interdiction d'opération ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs ou (ii) après la cessation des fonctions de l'administrateur ou du chef de la direction ou du chef de la direction des finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opération ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs à l'exception de Louis Morin qui était membre de la haute direction de Québecor inc. lorsque l'Autorité des marchés financiers a imposé une interdiction d'opération à l'attention de la direction du 2 avril 2008 au 20 mai 2008 en raison du dépôt tardif, par Québecor, de ses états financiers annuels 2007 et du rapport de gestion y afférent après que Québecor World Inc. ait déposé une requête en vue d'obtenir la protection contre les créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada).

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'est, en date de la présente notice annuelle, ni n'a été au cours des 10 ans précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, lorsque cette personne exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la cessation des fonctions de cette personne, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux ou a été poursuivi, a intenté des poursuites contre eux, a pris des dispositions ou a fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'a, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou fait l'objet de la nomination d'un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'a fait l'objet d'amendes ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci ou ne s'est vue imposer une autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

9. INTÉRÊTS DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont les auditeurs indépendants qui ont préparé le rapport des auditeurs aux actionnaires de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a confirmé à la Société qu'il est indépendant au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Ce code est équivalent ou semblable aux codes de déontologie applicables aux comptables professionnels agréés dans les autres provinces du Canada.

10. LE COMITÉ D'AUDIT

Après examen des exigences du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **Règlement 52-110** »), le conseil d'administration est d'avis que la Société respecte les pratiques qui y sont énoncées. Le texte qui suit présente la situation de la Société relativement aux exigences du Règlement 52-110 et a été préparé conformément à l'Annexe 52-110A1 — *Informations sur le comité d'audit à fournir dans la notice annuelle*.

Charte du comité d'audit

Le conseil d'administration de la Société a établi un comité d'audit (le « **comité d'audit** »). Le mandat du comité d'audit adopté par le conseil d'administration de la Société en 1996 et révisé annuellement figure à l'annexe A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015, le comité d'audit était composé des quatre membres suivants : MM. Louis Morin, James J. Morris, Brian A. Robbins et Andrew John Stevens. Chacun des membres du comité d'audit est indépendant et possède des compétences financières au sens du Règlement 52-110, ce qui signifie que chacun d'eux (i) n'a aucun lien important, direct ou indirect, avec la Société, autre que le fait qu'ils sont des administrateurs de celle-ci et (ii) a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles qui pourraient vraisemblablement être soulevées à l'égard des états financiers de la Société.

Formation et expérience pertinentes

Chacun des membres du comité d'audit a développé une expérience et une expertise considérables relativement aux questions financières et comptables, lesquelles sont pertinentes à l'accomplissement de leurs fonctions respectives à titre de membres du comité d'audit. Plus précisément, chacun d'eux a développé et acquis (i) une compréhension des principes comptables utilisés par la Société dans la préparation de ses états financiers, (ii) la capacité d'évaluer l'application générale de ces principes comptables relativement au calcul des prévisions, des charges de régularisation et des réserves, (iii) de l'expérience dans la préparation, l'audit, l'analyse et l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles qui pourraient vraisemblablement être soulevées à l'égard des états financiers de la Société, ou de l'expérience dans la supervision active d'une ou de plusieurs personnes exerçant des activités de cette nature et (iv) une compréhension des contrôles internes et des procédures relatives à la communication de l'information financière.

Le texte qui suit décrit la formation et l'expérience de chacun des membres du comité d'audit qui est pertinente à l'accomplissement de leurs fonctions à titre de membre du comité d'audit :

Louis Morin

M. Morin est administrateur de la Société et a été nommé à titre de membre du comité d'audit en mars 2008. Il est président de Busrel Inc., fournisseur nord-américain d'articles promotionnels, depuis juin 2010. Du 15 janvier 2007 au 31 mars 2009, il a été vice-président et chef de la direction financière de Québecor inc. De décembre 2003 à janvier 2006, il a été chef de la direction financière de Bombardier Produits Récréatifs Inc. D'avril 1999 à février 2003, M. Morin a été vice-président principal et chef de la direction financière de Bombardier Inc., société où il travaillait depuis 1982.

M. Morin est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et possède le titre de Certified Public Accountant (CPA).

James J. Morris

M. Morris est un administrateur de la Société et a été nommé membre du comité d'audit le 1^{er} août 2013. Il agit actuellement à titre d'administrateur de sociétés et de consultants pour diverses sociétés. Jusqu'au 31 décembre 2006, il était vice-président, Ingénierie et fabrication de Boeing Commercial Airplanes. Il est membre du comité d'audit et président du comité des stratégies et des technologies d'Esterline Technologies Corporation, dont les actions ordinaires sont négociées à la cote du New York Stock Exchange. Les affiliations professionnelles actuelles de M. Morris comprennent l'American Institute of Aeronautics and Astronautics ainsi que la Royal Aeronautical Society.

M. Morris est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en génie mécanique et aérospatial de l'Université Princeton. Il est également titulaire d'une maîtrise en gestion de l'Université Stanford. En 2006, il a été nommé Fellow de la Royal Aeronautical Society.

Brian A. Robbins

M. Robbins est administrateur de la Société et membre du comité d'audit depuis 2000. Ses fonctions principales sont actuellement à titre de président et chef de la direction d'Exco Technologies Limited. Il est un ancien administrateur d'Ontario Power Generation Inc., de TecSyn International, Inc., de Telepanel Systems Inc., d'Allgoods Inc., de Noma Industries Inc. et de Dofasco inc.

M. Robbins est membre du conseil d'administration d'AirBoss of America Corp. et d'Exco Technologies Limited.

M. Robbins possède un baccalauréat en sciences appliquées de l'Université de Waterloo (Ontario) et est un ingénieur spécialisé en génie mécanique. Il est membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario.

Andrew John Stevens

M. Stevens est administrateur de la Société et membre du comité d'audit depuis 2014. À l'heure actuelle, il occupe les fonctions d'administrateur de sociétés et de consultant pour différentes sociétés. M. Stevens a de l'expérience dans les secteurs de l'aérospatiale et de la défense à l'échelle mondiale. De 1976 à 1994, il a travaillé pour le Dowty Group, un important fabricant anglais d'équipements de bord. De 1994 à 1996, il a travaillé pour Bowthorpe plc. De 1996 à 2000, il a d'abord agi en tant que directeur général et, ensuite, comme chef de l'exploitation de Messier-Dowty. De 2001 à 2003, il a occupé le poste de directeur général de la défense aérospatiale chez Rolls Royce. Enfin, de 2003 à 2012, il était membre du conseil d'administration de Cobham plc, où il a occupé plusieurs postes dont celui de directeur général de groupe, Systèmes aérospatiaux, de chef de l'exploitation et de chef de la direction. Son expérience susmentionnée en gestion lui a permis d'acquérir une grande compréhension des problèmes financiers auxquels font face les sociétés œuvrant dans le secteur de l'aérospatiale.

M. Stevens est membre du comité des ressources humaines et du comité d'audit de CAE Inc. et administrateur de De la Rue plc.

M. Stevens est titulaire d'un baccalauréat en ingénierie de production de l'Université Aston, au Royaume-Uni, et est membre de la Royal Aeronautical Society et de l'Institute Production and Engineer.

Politiques d'approbation au préalable

Le conseil d'administration de la Société et le comité d'audit ont adopté des politiques portant sur les services rendus par les auditeurs externes.

Des services particuliers peuvent être rendus par les auditeurs externes de la Société qui ne sont pas incompatibles, en raison de leur nature, avec le maintien de leur indépendance professionnelle. Certains

des services qui incombent aux auditeurs relèvent de la loi et sont regroupés, ci-après, sous le titre « Services d'audit ». D'autres services, figurant sous les titres « Services liés à l'audit » et « Services fiscaux », peuvent être rendus, au gré de la direction de la Société, par les auditeurs externes ou par d'autres fournisseurs. Certains types de services décrits sous le titre « Services interdits » ci-après, ne peuvent, en règle générale, sauf dans certains cas précis, être fournis par les auditeurs externes sans avoir une incidence défavorable sur leur indépendance professionnelle.

Services d'audit

- services d'audit des états financiers consolidés annuels de la Société;
- services d'audit des états financiers annuels de certaines entités ou groupes reliés;
- révision des notices annuelles, des rapports de gestion, des circulaires de sollicitation de procurations de la direction et d'autres documents d'information annuels de la Société;
- lecture des états financiers trimestriels consolidés de la Société;
- révision des prospectus et d'autres documents de financement de la Société et délivrance des approbations pertinentes, de lettres d'accord ou d'autres lettres requises par les parties intéressées;
- recherche comptable et consultation en matière d'application des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Services liés à l'audit

- services d'audit des états financiers annuels des régimes d'avantages sociaux des employés;
- préparation de rapports spéciaux requis par des tiers pour exécuter certaines obligations contractuelles ou autres incombant à la Société ou à l'une de ses filiales ou à l'un des membres du même groupe qu'elle;
- vérifications spéciales des procédures de contrôle;
- vérification des systèmes d'information non effectuée dans le cadre des services d'audit;
- services de vérification diligente afin d'assister la direction dans le cadre d'investissements de nature commerciale ou de décisions portant sur le désinvestissement;
- services conseils en préparation de la conformité au Règlement 52-109.

Services fiscaux

- préparation et/ou révision des déclarations de revenus ou autres déclarations des unités d'exploitation nationales ou étrangères de la Société;
- consultations avec les autorités nationales ou étrangères portant sur le respect des dispositions relatives à l'impôt sur le revenu ou à la planification fiscale, y compris les impôts de nature fédérale, provinciale, d'État et les impôts sur le capital; le financement des impôts sur le plan international, l'élaboration de stratégies de structuration et de rapatriement; l'élaboration de stratégies visant l'imputation des pertes; la délivrance d'avis portant sur les dépenses en recherche et développement;
- consultations portant sur le risque lié à l'établissement des prix de cession interne et à son évaluation;
- régimes de rémunération des dirigeants, y compris les régimes de retraite, d'options d'achat d'actions et de rémunération différée;
- conformité aux impôts étrangers et planification fiscale relative à ceux-ci, y compris les services de préparation des déclarations de revenus applicables;
- conseils portant sur les impôts relatifs aux bureaux à l'étranger à l'égard de projets d'impôts sur le plan international, et coordination de ceux-ci;
- discussions portant sur les développements récents en matière d'impôts et réponse aux questions s'y rapportant au fur et à mesure qu'elles sont soulevées;

- soutien à l'égard des vérifications effectuées par les autorités fiscales;
- conseils portant sur les taxes à la consommation.

Autres services

La traduction de l'information financière, incluant les états financiers, rapports de gestion, communiqués de presse, rapports annuels et trimestriels.

Autres services qui ne sont pas expressément interdits

Bien que la possibilité que d'autres services soient rendus par les auditeurs externes de la Société ne soit pas exclue, ces services seront rendus uniquement suivant une approbation précise du comité d'audit ou d'un de ses membres désignés.

Services interdits

Certains services sont jugés incompatibles avec l'objectif de préserver l'indépendance des auditeurs externes et sont par conséquent interdits. Ces services, sauf quelques exceptions, sont les suivants :

- les services de tenue des livres comptables ou d'autres services liés aux registres comptables ou aux états financiers de la Société;
- les services spécialisés ou le soutien en matière de litige non liés à l'audit;
- la conception et la mise en place de systèmes d'information financière;
- les services d'évaluation, les opinions quant au caractère équitable ou les rapports quant aux contributions en nature;
- les services d'actuariat;
- les services d'impartition de l'audit interne;
- les fonctions de gestion;
- les services des ressources humaines;
- les services de courtier ou de conseiller en placements ou les services bancaires d'investissement;
- les services juridiques et autres services d'assistance judiciaire;
- la préparation des écritures de journal et de documents sources;
- les services de technologies de l'information;
- les activités de financement d'entreprises et autres activités similaires.

Honoraires pour les services rendus par les auditeurs externes

Le tableau qui suit présente le total des honoraires facturés par les auditeurs externes de la Société pour chacun des deux derniers exercices, par catégorie de services fournis par ces auditeurs à la Société.

	Exercices clos les 31 mars	
	2015	2014
Honoraires d'audit ⁽¹⁾	517 410 \$	560 940 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ⁽²⁾	234 777	278 911
Autres honoraires ⁽³⁾	34 755	12 020
Honoraires pour services fiscaux ⁽⁴⁾	205 373	168 299
Total	992 255 \$	1 020 170 \$

(1) Des honoraires d'audit ont été facturés en contrepartie de services professionnels rendus dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la Société et de lectures trimestrielles des états financiers consolidés de la Société.

(2) Des honoraires pour services liés à l'audit ont été facturés pour des services de certification et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers consolidés annuels, et qui ne sont pas compris dans les honoraires visés au paragraphe ci-dessus. Les honoraires engagés au cours de l'exercice 2015 incluent les honoraires liés au prospectus simplifié pour l'appel public à l'épargne et les placements privés concomitants. Les honoraires engagés au cours de l'exercice 2014 incluent les honoraires pour le travail de diligence raisonnable effectué dans le cadre de l'acquisition d'APPH.

(3) D'autres honoraires ont été facturés en contrepartie de services autres que les honoraires d'audit, les honoraires pour services liés à l'audit et les honoraires pour services fiscaux. Ces services consistaient en des services de traduction.

(4) Les honoraires pour déclarations d'impôts sur le revenu ont été facturés dans le cadre de l'examen des déclarations de revenus et de consultations. Les honoraires engagés au cours de l'exercice 2015 incluent les services de consultation et de conformité en matière de fiscalité, la rémunération des dirigeants et les déclarations de revenus des employés affectés à l'étranger. Les honoraires engagés au cours de l'exercice 2014 incluaient les honoraires pour le travail de diligence raisonnable effectué dans le cadre de l'acquisition d'APPH.

11. POURSUITES

En date des présentes, la direction de la Société n'a connaissance d'aucune poursuite ni d'aucun litige en cours, en instance ou imminent intenté par la Société ou contre elle, portant sur ses activités, qui pourrait être important pour un porteur d'actions ordinaires actuel ou potentiel.

Au début de 2014, UTAS a déposé une demande d'arbitrage quant à l'interprétation d'un engagement de non-concurrence prévu dans une convention intervenue entre Goodrich Corporation, membre du groupe d'UTAS, et Devtek Aerospace Inc. Le différend visait les activités prévues de la Société portant sur la fabrication de pistons en soutien au contrat à long terme conclu avec Boeing. Le 27 mai 2015, la Société a conclu un protocole de règlement avec UTAS. Compte tenu de ce règlement, Héroux-Devtek a comptabilisé une charge non récurrente de 11,6 millions de dollars avant impôts, ce qui équivaut à 7,9 millions de dollars, soit 0,22 \$ par action diluée après impôts, dans ses résultats financiers du quatrième trimestre et de l'exercice clos le 31 mars 2015. Le règlement définitif, annoncé le 29 mai 2015, incluait la conclusion d'une entente relative aux modalités de la prolongation de deux contrats existants conclus avec UTAS et portant sur la fourniture de diverses pièces d'aéronefs.

12. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À la connaissance de la Société, aucun intérêt important détenu, directement ou indirectement, par un administrateur ou un membre de la haute direction de la Société ou par une personne ou une société qui est le propriétaire véritable direct ou indirect ou qui a le contrôle de plus de 10 % de toute catégorie ou série des titres comportant droit de vote en circulation de la Société ou par une personne ayant un lien

avec l'une de ces personnes ou un membre du même groupe que l'une de ces personnes n'a eu ni ne devrait avoir, au cours des trois derniers exercices clos, une incidence importante sur la Société.

13. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires de la Société est Société de fiducie Computershare du Canada, à son siège social à Montréal, au Québec.

14. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important autre que sa convention de crédit modifiée et refondue conclue notamment par la Société et un groupe de prêteurs et la convention des droits de l'investisseur décrite à la rubrique 7 ci-haut. Aux termes de la convention de crédit modifiée et refondue, la facilité de crédit de la Société a été majorée pour atteindre 200 millions de dollars en mars 2014. Cette facilité permet à Héroux-Devtek d'emprunter des fonds (soit en dollars canadiens ou une somme équivalente en dollars américains) auprès d'un groupe de banques afin de financer le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations et les autres fins générales de l'entreprise, y compris les acquisitions. Elle est garantie par tous les actifs de la Société, est assujettie à certaines clauses restrictives et à des garanties d'entreprise accordées par ses principales filiales (dont les actifs sont également donnés en garantie) et vient à échéance le 16 mars 2019.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires se rapportant à la rémunération et à l'endettement des administrateurs et des membres de la direction, aux principaux porteurs de titres de la Société, et aux options d'achat de titres, le cas échéant, sont inclus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 20 juin 2014 et préparée relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société qui a eu lieu le 7 août 2014. Des renseignements complémentaires sont également fournis dans les états financiers consolidés comparatifs de la Société et son analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation pour son dernier exercice complété.

La Société fournira à toute personne physique ou morale qui en fera la demande auprès du secrétaire général de la Société, à Héroux-Devtek inc., Bureau 658, Tour Est, 1111, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil (Québec) J4K 5G4, un exemplaire de ce qui suit :

- (i) la présente notice annuelle, accompagnée de tout document qui y est intégré par renvoi;
- (ii) les états financiers consolidés comparatifs de la Société pour son dernier exercice clos, accompagnés du rapport des auditeurs s'y rapportant, et les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société déposés après les états financiers consolidés pour le dernier exercice complété;
- (iii) la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société relative à l'assemblée des actionnaires la plus récente au cours de laquelle s'est tenue une élection d'administrateurs;

dans la mesure où la Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est formulée par une personne physique ou une personne morale qui n'est pas un porteur de titres de la Société.

Des renseignements complémentaires portant sur la Société sont affichés sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

ANNEXE A
MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

1. Mission

1.1 Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans le cadre de ses responsabilités générales de gérance de la Société en :

- a) procédant à la sélection et la recommandation des auditeurs externes et à la revue de leur indépendance et de leur efficacité;
- b) procédant à la revue :
 - (i) des états financiers,
 - (ii) des processus de présentation de l'information financière,
 - (iii) des contrôles internes,
 - (iv) des processus d'audit,
 - (v) des systèmes d'information de gestion,
 - (vi) des processus de gestion des risques financiers et des méthodes de contrôle visant leur gestion,pour en déterminer l'intégrité et l'efficacité;
- c) servant d'intermédiaire entre le conseil d'administration et les fonctions de surveillance indépendantes (auditeur interne et externe).

1.2 Les auditeurs externes de la Société ont la responsabilité de rendre compte au conseil d'administration et au comité d'audit à titre de représentants des actionnaires et ces représentants des actionnaires ont le pouvoir et la responsabilité ultime de choisir, d'évaluer et, au besoin, de recommander le remplacement des auditeurs externes.

1.3 Le comité remplit ses responsabilités à l'endroit du conseil en assumant les fonctions énumérées à l'article 10 de ce mandat.

1.4 Bien que le comité d'audit ait les pouvoirs et les responsabilités énoncés dans ce mandat, son rôle en est un de surveillance. Les membres du comité d'audit ne sont pas des employés à temps plein de la Société et peuvent être ou ne pas être comptables ou auditeurs de profession; à tout événement, ils ne servent pas en cette capacité au comité d'audit. Par conséquent, ce n'est pas le devoir du comité d'audit d'effectuer les audits ni de déterminer si les états financiers de la Société et les divulgations sont complets et exacts et s'ils sont conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») ou aux règles et règlements applicables. Ces responsabilités sont celles de la direction et des auditeurs externes.

2. Composition

2.1 Le comité est composé d'au moins trois (3) membres, nommés annuellement par le conseil d'administration parmi les administrateurs de la Société.

2.2 Chaque membre du comité doit être indépendant au sens du Règlement 52-110.

- 2.3 Aucun dirigeant ni employé de la Société ou d'une filiale de celle-ci ne peut être membre du comité.
- 2.4 Chaque membre du comité doit posséder des compétences financières au sens du Règlement 52-110, c'est-à-dire qu'il doit avoir la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à celles dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société.

Au moins un membre du comité a une « expertise comptable ou financière connexe » acquise soit à l'occasion d'une expérience antérieure de travail en finance ou en comptabilité, soit en vertu d'une certification professionnelle requise en comptabilité, soit en raison de toute autre expérience comparable ou d'une formation qui lui confère une sophistication financière, tel le fait d'être ou d'avoir été un chef de la direction ou un chef de la direction financière d'une entreprise ou d'avoir occupé au sein d'une entreprise une autre fonction de haut dirigeant ayant des responsabilités de surveillance financière, ce membre devant avoir la capacité d'analyser et d'interpréter une série complète d'états financiers, incluant les notes afférentes, selon les IFRS.

3. Présidence

- 3.1 Le président du comité est désigné par le conseil d'administration. En cas d'absence ou d'empêchement du président à une réunion, la présidence est assumée par un membre choisi par le comité.
- 3.2 Sont éligibles à la présidence, les membres ayant siégé au comité pendant deux ans, à moins d'une décision contraire du conseil d'administration.
- 3.3 La durée du mandat du président du comité confié à un membre du comité ne peut excéder cinq ans, à moins d'une décision contraire du conseil d'administration.
- 3.4 Le président du comité peut intervenir auprès du président du conseil, concernant la teneur des ordres du jour de certaines réunions du conseil d'administration, dans la mesure où il le jugera opportun ou nécessaire.

4. Secrétariat

Le président du comité nomme une personne qui n'est pas tenue d'être membre du comité pour qu'elle agisse comme secrétaire du comité.

5. Tenue et convocation de réunions

- 5.1 Le comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre et les réunions du comité sont tenues aux dates, heures et lieux fixés par le conseil d'administration. Les dates, heures et lieux des réunions du comité sont communiqués annuellement par écrit aux membres du comité, sans qu'il soit nécessaire d'en donner autrement avis.
- 5.2 Une réunion hors calendrier peut être convoquée en tout temps par le président du comité, le président du conseil, le président et chef de la direction de la Société, l'un des membres du comité, le chef de la direction financière, le secrétaire ou un secrétaire adjoint de la Société, ainsi que par les auditeurs externes et ceux responsables de la fonction d'audit interne.

Un avis stipulant le but, le lieu, le jour et l'heure de chaque réunion hors calendrier doit être envoyé à chacun des membres du comité par la poste ou par tout autre moyen de communication

téléphonique ou électronique, au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure et la date fixées pour la réunion.

Des réunions hors calendrier du comité peuvent être tenues sans avis, quand tous les membres du comité sont présents ou quand les membres absents renoncent par écrit à l'avis de convocation d'une telle réunion.

- 5.3 Les réunions du comité peuvent être tenues par téléphone ou par tout autre moyen permettant à tous les membres de communiquer adéquatement et simultanément entre eux. Les personnes qui participent à une réunion par téléphone ou par tout autre moyen de communication sont alors réputées y être présentes.
- 5.4 Les auditeurs externes ont le droit de recevoir les avis de convocation des réunions du comité et d'y être entendus.
- 5.5 Le comité peut convoquer une réunion du conseil d'administration afin d'étudier les questions qui intéressent le comité.
- 5.6 Les membres du comité se réunissent à huis clos, au moins une fois par année, sous la direction du président du comité.

6. Quorum

- 6.1 Le quorum du comité est composé de la majorité des membres du comité.
- 6.2 Le quorum doit exister durant toute l'assemblée pour que les membres du comité puissent valablement délibérer et prendre une décision.
- 6.3 Sous réserve des articles 6.1 et 6.2 qui précèdent, les sujets soumis à toute réunion du comité qui nécessitent une décision sont approuvés par vote pris à la majorité des voix des membres présents.

7. Procès-verbaux

- 7.1 Le procès-verbal de chaque réunion du comité, dûment approuvé par celui-ci, est consigné par le secrétaire dans un registre spécialement tenu à cette fin.
- 7.2 Le procès-verbal de chaque réunion du comité, dûment approuvé par celui-ci, est joint à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure du conseil d'administration, pour information de ce dernier. Le président du comité fait rapport verbalement des délibérations de toute réunion de celui-ci à une réunion du conseil d'administration qui suit.

8. Vacances

Une vacance au sein du comité est remplie par le conseil d'administration, s'il le juge à propos. Le défaut de remplir une vacance n'invalide pas les décisions du comité en autant qu'il y ait quorum.

9. Embauche de conseillers externes

Le comité d'audit a l'autorité de retenir les services de conseillers experts aux frais de la Société. En cas d'urgence, cette responsabilité est dévolue au président du comité. Le comité peut demander à tout dirigeant ou employé de la Société ou à son conseiller juridique externe ou à ses auditeurs internes ou externes d'assister à une réunion du comité d'audit ou de rencontrer l'un quelconque de ses membres ou de ses conseillers.

Le comité d'audit doit aviser le conseil d'administration sur l'étendue du financement requis pour le paiement de la rémunération des conseillers experts indépendants retenus pour conseiller le comité.

10. Fonctions et responsabilités

Les fonctions du comité sont les suivantes :

10.1 Contrôle interne

- 10.1.1 réviser sur une base annuelle le mandat de la fonction d'audit interne et s'assurer qu'elle dispose des ressources nécessaires à la réalisation de son mandat et des responsabilités fixées;
- 10.1.2 si la fonction d'audit interne est impartie, en totalité ou en partie, à une firme externe de consultants, adresser au conseil d'administration de la Société des recommandations quant à la nomination de ces consultants et leur rémunération;
- 10.1.3 requérir de la direction de mettre en place et de maintenir des politiques et des mécanismes appropriés de contrôle interne, revoir, évaluer et approuver ces politiques et mécanismes;
- 10.1.4 évaluer l'efficacité des politiques et des mécanismes de contrôle interne de la Société avec le chef de la direction financière ou tout autre dirigeant ou employé de la Société exerçant une responsabilité à l'égard de la fonction d'audit interne;
- 10.1.5 réviser les rapports des responsables de l'audit interne sur une base trimestrielle ou annuelle et s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour donner suite aux suggestions découlant de ce ou ces rapport(s);
- 10.1.6 prendre connaissance des recommandations de la direction de la Société et recommander au conseil d'administration de celle-ci la nomination ou la révocation d'un dirigeant responsable de la fonction d'audit interne de la Société;
- 10.1.7 réviser et approuver le plan annuel d'audit interne et s'assurer de l'indépendance et de l'efficacité de cette fonction;
- 10.1.8 requérir de la fonction d'audit interne qu'elle soit libre de toute influence qui pourrait nuire à sa capacité d'assumer ses responsabilités de façon objective et, à cette fin, obtenir de la direction la divulgation des services autres que d'audit interne rendus à la Société par les consultants auxquels cette fonction est impartie;
- 10.1.9 évaluer la performance globale des consultants externes auxquels la fonction d'audit interne a été impartie, en totalité ou en partie, incluant les services autres rendus par ces consultants, et analyser l'impact de ces services sur leur indépendance;
- 10.1.10 s'assurer de la collaboration entre l'audit interne et les auditeurs externes de la Société;
- 10.1.11 rencontrer, en l'absence de la direction, le dirigeant responsable de la fonction d'audit interne de la Société ou le consultant externe auquel cette fonction a été impartie;
- 10.1.12 réviser les lettres de représentation de la direction adressées aux auditeurs externes concernant les systèmes et contrôles financiers de la Société;

- 10.1.13 réviser les transactions entre parties liées (*related-party transactions*) et faire part de commentaires au conseil d'administration à l'égard de ces transactions;
- 10.1.14 réviser tout changement au code d'éthique de la Société;
- 10.1.15 réviser les recommandations formulées par les organismes de réglementation ou par les auditeurs externes ou internes et faire rapport au conseil d'administration;
- 10.1.16 établir les procédures relatives à la réception, à la conservation et au traitement des plaintes reçues par la Société concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes, ou les questions d'audit et les procédures relatives à la présentation confidentielle et anonyme par les employés de la Société de leurs préoccupations à l'égard de questions douteuses en matière de comptabilité et d'audit;
- 10.1.17 réviser et approuver les politiques d'embauche de la Société relatives aux associés et aux employés ainsi qu'aux anciens associés et employés des auditeurs externes actuels ou des anciens auditeurs externes de la Société qui respectent les règles de déontologie de l'ICCA.
- 10.2 Auditeurs externes
- 10.2.1 adresser au conseil d'administration de la Société des recommandations quant à la nomination des auditeurs externes et à leur rémunération;
- 10.2.2 réviser et discuter le rapport rédigé par les auditeurs externes indiquant d'une manière détaillée tous les éléments susceptibles d'influer sur leur indépendance et leur objectivité; recommander des mesures que devrait prendre le conseil d'administration pour s'assurer de l'indépendance des auditeurs externes;
- 10.2.3 approuver au préalable tous les services qui ne sont pas liés à l'audit et qui doivent être fournis à la Société ou à ses filiales par les auditeurs et s'assurer que les auditeurs externes ne rendent pas les services suivants à la Société;

Services interdits non liés à l'audit

- les services de tenue de livres comptables et autres services liés aux livres comptables et aux états financiers de la Société;
 - les services de soutien aux experts ou en matière de litige non liés à l'audit;
 - la conception de systèmes d'information financière et leur mise en place;
 - les services d'évaluation, opinions quant au caractère équitable d'une opération ou rapports quant aux contributions en nature;
 - les services d'actuariat;
 - les services d'impartition des audits internes;
 - les fonctions de gestion;
 - la prestation de services en matière de ressources humaines;
 - les services de courtiers, de conseillers en placements ou les services bancaires d'investissement;
 - les services juridiques et autres services de représentation;
 - la préparation des écritures de journal et de documents source;
 - les services de technologies de l'information;
 - les activités de financement d'entreprises et autres activités similaires.
- 10.2.4 réviser la nature et l'étendue des travaux des auditeurs externes de la Société;

- 10.2.5 rencontrer les auditeurs externes et la direction pour discuter des états financiers annuels ou des opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Société;
 - 10.2.6 discuter avec les auditeurs externes non seulement l'acceptabilité, mais aussi la qualité des principes comptables suivis par la Société dans ses rapports financiers;
 - 10.2.7 réviser les lignes directrices concernant l'octroi par la Société de contrats de services professionnels aux auditeurs externes, décrivant les critères et niveaux d'autorisation requis à l'égard des types de services autres que d'audit que les auditeurs externes sont autorisés à offrir à la Société;
 - 10.2.8 réviser la lettre de recommandation annuelle des auditeurs externes de la Société sur le contrôle interne et assurer le suivi des mesures ultérieures prises par la direction;
 - 10.2.9 rencontrer régulièrement les auditeurs externes de la Société en l'absence de la direction;
 - 10.2.10 superviser le travail des auditeurs externes, y compris les services d'audit et autres que d'audit, et analyser l'impact de ces services sur l'indépendance des auditeurs, y compris la résolution de désaccords entre la direction et les auditeurs externes concernant la présentation de l'information financière;
 - 10.2.11 établir que le cabinet d'audit externe a un processus en place qui traite de la rotation de l'associé principal en audit et des autres associés en audit qui s'occupent du compte, comme l'exigent les règles d'indépendance de l'ICCA;
 - 10.2.12 établir que les auditeurs externes sont un cabinet d'experts-comptables ayant conclu une convention de participation, au sens donné à ces termes dans le *Règlement 52-108 sur la surveillance des auditeurs*, et qu'au moment où ils ont préparé leur rapport portant sur les états financiers annuels de la Société, ils respectaient les sanctions prises et les restrictions émises par le Conseil canadien sur la reddition de comptes.
- 10.3 Information financière
- 10.3.1 réviser les états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Société, après revue (ou lecture) ou audit de ceux-ci par les auditeurs externes, et en recommander l'approbation au conseil d'administration de la Société; si jugé opportun, passer en revue les états financiers non audités (ou établis à l'interne par la direction) de certaines filiales;
 - 10.3.2 obtenir de la direction un rapport annuel, qui peut être verbal ou écrit, concernant les principes comptables utilisés aux fins de la préparation des états financiers de la Société, incluant les politiques dont l'application est laissée à la discrétion ou au bon jugement de la direction;
 - 10.3.3 sur une base annuelle, réviser avec la direction, les auditeurs externes et les responsables de la fonction d'audit interne, séparément, a) tout désaccord important entre la direction et les auditeurs externes ou les responsables de la fonction d'audit interne à l'égard de la préparation des états financiers, b) toute difficulté éprouvée au cours de l'audit, incluant toute restriction sur la portée du travail ou sur l'accès à l'information requise et c) la réponse de la direction à chacun de ces éléments;

- 10.3.4 annuellement ou périodiquement, si jugé opportun, réviser tous les changements importants aux principes comptables appliqués par la Société ou aux pratiques de divulgation financière qui sont suggérés par les auditeurs externes, la direction ou les responsables de la fonction d'audit interne; réviser avec les auditeurs externes, la direction et les responsables de la fonction d'audit interne, à intervalles appropriés, l'étendue à laquelle les changements ou améliorations aux pratiques comptables ou financières, tels qu'approuvés par le comité d'audit, ont été mis en application;
- 10.3.5 réviser tous les placements et opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Société, lorsqu'ils sont portés à son attention par les auditeurs externes ou un dirigeant;
- 10.3.6 réviser et recommander au conseil d'administration l'approbation des documents d'information contenant de l'information financière, auditée ou non auditée, notamment l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation, la notice annuelle et les communiqués de presse reliés à la publication des états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Société;
- 10.3.7 s'assurer que les bonnes procédures sont en place aux fins d'examen de la divulgation par la Société d'information financière extraite ou tirée des états financiers de la Société, et évaluer périodiquement le caractère approprié de ces procédures;
- 10.3.8 réviser et discuter avec la direction toutes les transactions, tous les arrangements, toutes les obligations (y compris les obligations contingentes) et tous les engagements importants hors bilan, et autres relations de la Société ou de toute filiale avec des entités non consolidées ou autres personnes, qui peuvent avoir un effet immédiat ou futur important sur la situation financière, les changements dans la situation financière, les résultats d'exploitation, les liquidités, les ressources en capital ou sur des composantes importantes des revenus ou des dépenses;
- 10.3.9 s'enquérir auprès de la direction, des changements importants adoptés par des organismes tels que les Bourses ou les commissions des valeurs mobilières ainsi que ceux apportés aux normes comptables et pouvant avoir une incidence sur l'établissement ou la divulgation des états financiers de la Société et de ses filiales et en informer le conseil d'administration, s'il y a lieu;
- 10.3.10 réviser le rapport de la direction relatif à tout litige, avis de cotisation ou toute autre réclamation de même nature, qui pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière de la Société et s'assurer que ces réclamations d'importance soient correctement divulguées dans les états financiers.

10.4 Divers

Exercer toute autre fonction qui lui est confiée par le conseil d'administration et lui adresser les recommandations qu'il juge appropriées sur les sujets qui sont de son ressort.